

Rapport financier 2014 consolidé

Exercice terminé le 31 décembre

Nom : Saguenay

Code géographique : 94068

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

*Affaires municipales
et Occupation
du territoire*

Québec 

Attestation du trésorier ou du secrétaire-trésorier sur le rapport financier consolidé

S3

Section I - États financiers consolidés

Table des matières	S4
États financiers consolidés audités	S5 - S25
Renseignements consolidés non audités	S26 - S28

Section II - Autres renseignements financiers

Table des matières	S30
Taux global de taxation réel audité	S31 - S34
Autres renseignements non audités	S35 - S57

**ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ**

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Christine Tremblay, CPA, CA, atteste la véracité du rapport financier consolidé
de Saguenay pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.
(Nom de l'organisme)

Date 2015-04-23 Signature _____

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
Section I	
États financiers consolidés audités	
Rapport de l'auditeur indépendant	6
Rapport du vérificateur général	6.1
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	7
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	8
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	9
Variation des actifs financiers nets (de la dette nette) par organismes	10
Situation financière par organismes	11
Flux de trésorerie par organismes	12
Charges par objets par organismes	13
État consolidé des résultats	14
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	15
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	15
État consolidé de la situation financière	16
État consolidé des flux de trésorerie	17
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	18
Autres renseignements complémentaires consolidés	
Excédent (déficit) accumulé	19
Avantages sociaux futurs	20
Endettement total net à long terme	21
Renseignements consolidés non audités	
Analyse des revenus consolidés	23
Analyse des charges consolidées	24
Section II	
Autres renseignements financiers - Table des matières	26

Section I - États financiers consolidés

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Saguenay et des organismes qui sont sous son contrôle, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La direction n'a pas comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière des paiements de transfert à recevoir du Gouvernement du Québec et dont il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus. Ces montants sont relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres charges pour lesquels les travaux ont été réalisés ou les charges constatées, mais dont les transferts en vertu des programmes d'aide sont versés par le gouvernement de façon pluriannuelle. Cette méthode comptable constitue une dérogation à la nouvelle norme qui prévoit la comptabilisation des paiements de transfert à titre de revenus pour le bénéficiaire lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers consolidés aux 31 décembre 2014 et 2013 sont les suivantes :

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

	Surévaluation/ (Sous-évaluation)	
	En milliers de dollars	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
État consolidé de la situation financière		
Débiteurs et Actifs financiers	(67 950)	(64 378)
Dette nette	67 950	64 378
Excédent accumulé	(67 950)	(64 378)
État consolidé des résultats		
Transferts et Revenus	(2 892)	5 135
Excédent de l'exercice	(2 892)	5 135
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	(67 950)	(64 378)

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saguenay et des organismes qui sont sous contrôle au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur dette nette et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la Ville de Saguenay inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et présentées aux pages S8, S9, S11, S23-1, S23-2 et S25, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

Autre point

Comptabilisation des paiements de transfert

Tel qu'indiqué à la note 3 des états financiers consolidés, l'application de certains aspects de la nouvelle norme, notamment sur la notion d'autorisation et de comptabilisation des paiements de transfert, fait l'objet d'interprétations diverses au sein de la profession comptable. Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

public a donc convenu d'examiner ces aspects et mandater un sous-comité qui devra lui formuler des recommandations.

Mallette, SENCRL CPA auditeur, CA No de permis A106088
198 rue Racine Est, bureau 301, Chicoutimi Qc, G7H 5G7, C.P. 8360

DATE 2015-04-23

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Aux membres du conseil,

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Saguenay et des organismes qui sont sous son contrôle, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La direction n'a pas comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière des paiements de transfert à recevoir du Gouvernement du Québec et dont il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus. Ces montants sont relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres charges pour lesquels les travaux ont été réalisés ou les charges constatées, mais dont les transferts en vertu des programmes d'aide sont versés par le gouvernement de façon pluriannuelle. Cette méthode comptable constitue une dérogation à la nouvelle norme qui prévoit la comptabilisation des paiements de transfert à titre de revenus pour le bénéficiaire lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers consolidés aux 31 décembre 2014 et 2013 sont les suivantes :

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

	Surévaluation/ (Sous-évaluation)	
	En milliers de dollars	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
État consolidé de la situation financière		
Débiteurs et Actifs financiers	(67 950)	(64 378)
Dette nette	67 950	64 378
Excédent accumulé	(67 950)	(64 378)
État consolidé des résultats		
Transferts et Revenus	(2 892)	5 135
Excédent de l'exercice	(2 892)	5 135
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	(67 950)	(64 378)

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saguenay et des organismes qui sont sous contrôle au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur dette nette et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que la Ville de Saguenay inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et présentées aux pages S8, S9, S11, S23-1, S23-2 et S25, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**Autre point**

Comptabilisation des paiements de transfert

Une version révisée de la norme portant sur la comptabilisation des paiements de transfert est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 avril 2012. Le fondement de mon opinion avec réserve exprimé ci-dessus découle de mon interprétation de cette nouvelle norme.

La nouvelle norme maintient le principe qu'un paiement de transfert doit être constaté à titre de revenu lorsqu'il est autorisé et que les critères d'admissibilité sont atteints. Elle précise cependant le critère d'autorisation pour le bénéficiaire en le mettant en lien avec l'autorisation du côté du cédant, d'où la divergence d'interprétation. Je considère que les représentants des gouvernements sont habilités à négocier et à conclure des ententes valides et que, par conséquent, l'autorisation d'un paiement de transfert survient lorsqu'un représentant habilité signe une entente et informe par écrit le bénéficiaire de sa décision d'effectuer un transfert. Ces faits établissent, selon moi, qu'il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus.

Rina Zampieri, CPA auditrice, CA
201 rue Racine Est, Chicoutimi Qc, G7H 5B8, C.P. 8060

DATE 2015-04-23

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		<u>Réalisations 2013</u>	<u>Budget 2014</u>	<u>Réalisations 2014</u>			
		<u>Administration municipale</u>	<u>Administration municipale</u>	<u>Administration municipale</u>	<u>Ventilation de l'amortissement</u>	<u>Organismes contrôlés</u>	<u>Total consolidé¹</u>
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	194 981 571	198 575 700	201 389 529			201 389 529
Compensations tenant lieu de taxes	2	21 774 999	21 951 614	22 029 495			22 029 495
Quotes-parts	3					10 745 500	
Transferts	4	20 162 748	9 258 101	11 188 900		6 308 763	15 329 890
Services rendus	5	52 474 804	51 209 675	54 806 004		4 803 552	59 466 361
Imposition de droits	6	6 905 255	5 958 000	6 233 625			6 233 625
Amendes et pénalités	7	3 685 267	4 050 000	3 929 144			3 929 144
Intérêts	8	1 662 204	1 500 000	1 731 052		175 957	1 907 009
Autres revenus	9	1 591 804	4 575 000	3 332 470		3 125 610	6 458 080
	10	303 238 652	297 078 090	304 640 219		25 159 382	316 743 133
Investissement							
Taxes	11						
Quotes-parts	12					92 400	
Transferts	13	384 011	3 391 500	1 266 021		209 076	1 475 097
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	14	3 554 786	2 360 729	3 716 823			3 716 823
Autres	15	591 530		621 480			621 480
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	16					68 482	68 482
	17	4 530 327	5 752 229	5 604 324		369 958	5 881 882
	18	307 768 979	302 830 319	310 244 543		25 529 340	322 625 015
Charges							
Administration générale	19	49 553 634	46 966 255	33 114 946	1 018 428		34 132 494
Sécurité publique	20	46 512 659	47 377 604	50 681 672	1 996 047		52 677 457
Transport	21	42 349 224	39 531 550	42 954 364	13 716 042	22 971 208	68 803 714
Hygiène du milieu	22	33 064 293	32 555 983	32 334 297	12 679 571		45 013 868
Santé et bien-être	23	1 498 103	1 456 000	2 234 355	2 342		2 236 697
Aménagement, urbanisme et développement	24	33 141 686	21 804 982	26 673 689	1 019 256	2 426 805	28 087 977
Loisirs et culture	25	34 601 257	32 913 343	35 645 040	6 721 034	166 347	42 254 368
Réseau d'électricité	26	31 987 294	32 275 847	34 501 671	1 988 116		36 489 787
Frais de financement	27	20 357 162	21 914 330	19 217 039		485 032	19 702 071
Amortissement des immobilisations	28	37 834 819	37 300 860	39 140 836	(39 140 836)		
	29	330 900 131	314 096 754	316 497 909		26 049 392	329 398 433
Excédent (déficit) de l'exercice	30	(23 131 152)	(11 266 435)	(6 253 366)		(520 052)	(6 773 418)

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	Réalizations 2013		Budget 2014		Réalizations 2014	
		Administration municipale		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(23 131 152)	(11 266 435)	(6 253 366)	(520 052)	(6 773 418)
Moins: revenus d'investissement	2	(4 530 327)	(5 752 229)	(5 604 324)	(369 958)	(5 881 882)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(27 661 479)	(17 018 664)	(11 857 690)	(890 010)	(12 655 300)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
<i>Ajouter (déduire)</i>						
Immobilisations						
Amortissement	4	37 834 819	37 300 860	39 140 836	3 191 511	42 332 347
Produit de cession	5	1 379 198	600 000	545 704	8 063	553 767
(Gain) perte sur cession	6	2 440 160	(600 000)	(46 553)	(8 063)	(54 616)
Réduction de valeur / Reclassement	7					
	8	41 654 177	37 300 860	39 639 987	3 191 511	42 831 498
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11					
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales						
Remboursement ou produit de cession	12				353 030	353 030
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14				24 888	24 888
	15				377 918	377 918
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	18 806 685	24 996 064	20 497 420		20 497 420
Remboursement de la dette à long terme	17	(39 832 624)	(42 426 522)	(42 514 854)	(2 774 380)	(45 289 234)
	18	(21 025 939)	(17 430 458)	(22 017 434)	(2 774 380)	(24 791 814)
Affectations						
Activités d'investissement	19	(3 132 224)	(500 000)	(954 052)	(59 752)	(1 106 204)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20	4 426 281	2 600 000	3 156 467	242 257	3 398 724
Excédent de fonctionnement affecté	21	2 700 000			633 892	633 892
Réserves financières et fonds réservés	22	(2 775 068)	(1 534 513)	505 722	(295 392)	210 330
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	9 970 719	(3 417 225)	(5 771 102)	(171 000)	(5 942 102)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	11 189 708	(2 851 738)	(3 062 965)	350 005	(2 805 360)
	26	31 817 946	17 018 664	14 559 588	1 145 054	15 612 242
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	4 156 467		2 701 898	255 044	2 956 942

¹ Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	Réalizations 2013		Budget 2014		Réalizations 2014	
		Administration municipale		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés
Revenus d'investissement	1	4 530 327	5 752 229	5 604 324	369 958	5 881 882
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
<i>Ajouter (déduire)</i>						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	2	(1 817 786)	(712 286)	(965 290)	()	(965 290)
Sécurité publique	3	(2 188 155)	(3 152 386)	(3 111 234)	()	(3 111 234)
Transport	4	(20 807 681)	(11 948 704)	(14 707 502)	(4 312 217)	(19 019 719)
Hygiène du milieu	5	(15 364 583)	(8 237 764)	(14 363 099)	()	(14 363 099)
Santé et bien-être	6	()	()	()	()	()
Aménagement, urbanisme et développement	7	(8 124 829)	(712 286)	(8 166 430)	(2 214)	(8 168 644)
Loisirs et culture	8	(24 418 474)	(11 166 758)	(19 872 891)	()	(19 872 891)
Réseau d'électricité	9	(1 117 108)	(1 668 884)	(1 719 612)	()	(1 719 612)
	10	(73 838 616)	(37 599 068)	(62 906 058)	(4 314 431)	(67 220 489)
Propriétés destinées à la revente						
Acquisition	11	()	()	()	()	()
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales						
Émission ou acquisition	12	()	()	()	(429 316)	(429 316)
Financement						
Financement à long terme des activités d'investissement	13	69 094 191	30 046 839	44 201 288	5 298 000	49 499 288
Affectations						
Activités de fonctionnement	14	3 132 224	500 000	954 052	59 752	1 106 204
Excédent accumulé						
Excédent de fonctionnement non affecté	15	275 000		788 256		788 256
Excédent de fonctionnement affecté	16				35 834	35 834
Réserves financières et fonds réservés	17	3 076 644	1 300 000	2 326 447	864 308	3 190 755
	18	6 483 868	1 800 000	4 068 755	959 894	5 121 049
	19	1 739 443	(5 752 229)	(14 636 015)	1 514 147	(13 029 468)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	6 269 770		(9 031 691)	1 884 105	(7 147 586)

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE) PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

		Réalizations 2013		Budget 2014	Réalizations 2014		Total consolidé ¹
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés		
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(23 131 152)	(11 266 435)	(6 253 366)	(520 052)	(6 773 418)	
Variation des immobilisations							
Acquisition	2	(73 838 616)	(37 599 068)	(62 906 058)	(4 314 431)	(67 220 489)	
Produit de cession	3	1 379 198	600 000	545 704	8 063	553 767	
Amortissement	4	37 834 819	37 300 860	39 140 836	3 191 511	42 332 347	
(Gain) perte sur cession	5	2 440 160	(600 000)	(46 553)	(8 063)	(54 616)	
Réduction de valeur / Reclassement	6						
	7	(32 184 439)	(298 208)	(23 266 071)	(1 122 920)	(24 388 991)	
Variation des propriétés destinées à la revente	8						
Variation des stocks de fournitures	9	120 984		30 652	(91 258)	(60 606)	
Variation des autres actifs non financiers	10	(22 523)		(6 382 160)	(175)	(6 382 335)	
	11	98 461		(6 351 508)	(91 433)	(6 442 941)	
	12	(55 217 130)	(11 564 643)	(35 870 945)	(1 734 405)	(37 605 350)	
Gains (pertes) de réévaluation nets	13						
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	14	(55 217 130)	(11 564 643)	(35 870 945)	(1 734 405)	(37 605 350)	
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	15	(364 625 733)		(419 842 863)	(12 125 440)	(431 968 303)	
Redressement aux exercices antérieurs (note 20) / Reclassement de propriétés destinées à la revente	16						
Actifs financiers nets redressés (dette nette redressée) au début de l'exercice	17	(364 625 733)		(419 842 863)	(12 125 440)	(431 968 303)	
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	18	(419 842 863)		(455 713 808)	(13 859 845)	(469 573 653)	

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2014**

		<u>2013</u>		<u>2014</u>	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé ¹
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse	1	589 879	2 694 099	6 703 524	9 397 623
Placements temporaires	2	233 003	234 888	1 002 901	1 237 789
Débiteurs (note 5)	3	59 923 463	52 449 348	4 740 105	57 189 453
Prêts (note 6)	4	842 795	842 795		842 795
Placements à long terme (note 7)	5	75 000	75 000	1 080 971	1 155 971
Participations dans des entreprises municipales	6			1 056 742	1 056 742
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	7				
Autres actifs financiers (note 9)	8				
	9	61 664 140	56 296 130	14 584 243	70 880 373
PASSIFS					
Découvert bancaire	10	3 144 643			
Emprunts temporaires (note 10)	11	15 000 000	24 000 000		24 000 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	12	55 937 333	56 782 630	4 477 401	61 260 031
Revenus reportés (note 12)	13	3 434 574	3 965 398	1 279 709	5 245 107
Dette à long terme (note 13)	14	349 834 653	367 260 810	22 686 978	389 947 788
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	15	54 155 800	60 001 100		60 001 100
	16	481 507 003	512 009 938	28 444 088	540 454 026
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	17	(419 842 863)	(455 713 808)	(13 859 845)	(469 573 653)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (note 15)	18	1 030 824 029	1 054 090 100	32 521 649	1 086 611 749
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19				
Stocks de fournitures	20	3 254 654	3 224 002	897 143	4 121 145
Autres actifs non financiers (note 17)	21	425 789	6 807 949	67 076	6 875 025
	22	1 034 504 472	1 064 122 051	33 485 868	1 097 607 919
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	23	4 889 643	2 706 395	481 602	3 187 997
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	24	4 744 428	4 988 025	5 453 600	10 441 625
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	25	(106 952 269)	(115 909 483)	(719 000)	(115 190 483)
Financement des investissements en cours	26	(2 096 935)	(13 263 969)	1 129 124	(12 134 845)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	27	714 076 742	729 887 275	11 842 697	741 729 972
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	28				
	29	614 661 609	608 408 243	19 626 023	628 034 266

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
FLUX DE TRÉSORERIE PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	Réalizations 2013		Réalizations 2014		
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé ¹	
Activités de fonctionnement					
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(23 131 152)	(6 253 366)	(520 052)	(6 773 418)
Éléments sans effet sur la trésorerie					
Amortissement	2	37 834 819	39 140 836	3 191 511	42 332 347
Autres					
- (Gain) perte sur cession	3	2 440 160	(46 553)	16 826	(29 727)
-	4				
	5	17 143 827	32 840 917	2 688 285	35 529 202
Variation nette des éléments hors caisse					
Débiteurs	6	8 656 708	7 474 115	(519 767)	6 954 348
Autres actifs financiers	7				
Créditeurs et charges à payer	8	8 364 474	845 297	1 549 807	2 395 104
Revenus reportés	9	452 668	530 824	(23 370)	507 454
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10	(444 600)	5 845 300		5 845 300
Propriétés destinées à la revente	11				
Stocks de fournitures	12	120 984	30 652	(91 258)	(60 606)
Autres actifs non financiers	13	(22 523)	(6 382 160)	(175)	(6 382 335)
	14	34 271 538	41 184 945	3 603 522	44 788 467
Activités d'investissement en immobilisations					
Acquisition	15 (73 838 616) (62 906 058) (4 314 431) (67 220 489)
Produit de cession	16	1 379 198	545 704	8 063	553 767
	17	(72 459 418)	(62 360 354)	(4 306 368)	(66 666 722)
Activités de placement					
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales					
Émission ou acquisition	18 () () (429 316) (429 316)
Remboursement ou cession	19			353 030	353 030
Variation nette des placements temporaires	20				
Variation nette des autres placements à long terme	21				
	22			(76 286)	(76 286)
Activités de financement					
Émission de dettes à long terme	23	101 390 000	85 878 000	5 298 000	91 176 000
Remboursement de la dette à long terme	24 (62 105 458) (68 412 374) (2 774 380) (71 186 754)
Variation nette des emprunts temporaires	25	(2 241 999)	9 000 000		9 000 000
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	26	(618 562)	(39 469)	4 884	(34 585)
Autres					
-	27				
-	28				
	29	36 423 981	26 426 157	2 528 504	28 954 661
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	(1 763 899)	5 250 748	1 749 372	7 000 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	31	(557 862)	(2 321 761)	5 957 053	3 635 292
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 23)	32	(2 321 761)	2 928 987	7 706 425	10 635 412

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
CHARGES PAR OBJETS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		<u>Réalisations 2013</u>	<u>Budget 2014</u>	<u>Réalisations 2014</u>	<u>Total consolidé¹</u>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale Organismes contrôlés	
Rémunération	1	91 853 482	94 692 653	92 625 754	102 827 408
Charges sociales	2	29 450 818	33 451 736	30 169 552	32 771 135
Biens et services	3	94 716 887	86 348 603	91 713 170	100 451 245
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	4	10 704 577	11 759 008	10 905 643	11 149 051
D'autres organismes municipaux	5				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	1 263 785	1 339 022	1 249 097	1 485 119
D'autres tiers	7				
Autres frais de financement	8	8 388 800	8 816 300	7 062 299	7 067 901
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	9				
Autres	10	11 395 930	10 745 500	10 837 900	
Autres organismes	11	38 086 855	28 610 072	26 013 627	688 342
Amortissement des immobilisations	12	37 834 819	37 300 860	39 140 836	42 332 347
Autres					
- Réclamations de dommages	13	748 789	1 033 000	2 043 447	2 043 447
- PRVQ	14	5 909 970		4 335 589	4 335 589
- Autres	15	545 419		400 995	400 995
	16	330 900 131	314 096 754	316 497 909	329 398 433

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		Budget 2014	Réalizations	
			2014	2013
Revenus				
Taxes	1	198 575 700	201 389 529	194 981 571
Compensations tenant lieu de taxes	2	21 951 614	22 029 495	21 774 999
Quotes-parts	3			
Transferts	4	18 610 241	16 804 987	25 373 009
Services rendus	5	56 171 175	59 466 361	57 273 892
Imposition de droits	6	5 958 000	6 233 625	6 905 255
Amendes et pénalités	7	4 050 000	3 929 144	3 685 267
Intérêts	8	1 525 000	1 907 009	1 803 346
Autres revenus	9	9 994 329	10 796 383	8 917 987
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	10		68 482	75 559
	11	316 836 059	322 625 015	320 790 885
Charges				
Administration générale	12	48 536 431	34 132 494	50 314 080
Sécurité publique	13	49 048 700	52 677 457	48 399 752
Transport	14	63 893 428	68 803 714	66 103 681
Hygiène du milieu	15	44 629 510	45 013 868	45 565 214
Santé et bien-être	16	1 551 723	2 236 697	1 500 446
Aménagement, urbanisme et développement	17	23 035 949	28 087 977	34 322 940
Loisirs et culture	18	38 867 281	42 254 368	41 013 758
Réseau d'électricité	19	34 247 142	36 489 787	33 972 955
Frais de financement	20	22 882 330	19 702 071	20 915 273
	21	326 692 494	329 398 433	342 108 099
Excédent (déficit) de l'exercice	22	(9 856 435)	(6 773 418)	(21 317 214)
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice	23		634 807 684	656 124 898
Redressement aux exercices antérieurs (note 20)	24			
Excédent (déficit) accumulé redressé au début de l'exercice	25		634 807 684	656 124 898
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	26		628 034 266	634 807 684

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S8.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		Budget 2014	Réalizations	
			2014	2013
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(9 856 435)	(6 773 418)	(21 317 214)
Variation des immobilisations				
Acquisition	2 (55 466 068) (67 220 489) (76 761 925)
Produit de cession	3	600 000	553 767	1 381 232
Amortissement	4	39 910 860	42 332 347	40 462 528
(Gain) perte sur cession	5	(600 000)	(54 616)	2 438 126
Réduction de valeur / Reclassement	6			
	7	(15 555 208)	(24 388 991)	(32 480 039)
Variation des propriétés destinées à la revente	8			
Variation des stocks de fournitures	9		(60 606)	97 190
Variation des autres actifs non financiers	10		(6 382 335)	(29 015)
	11		(6 442 941)	68 175
	12	(25 411 643)	(37 605 350)	(53 729 078)
Gains (pertes) de réévaluation nets	13			
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	14	(25 411 643)	(37 605 350)	(53 729 078)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	15		(431 968 303)	(378 239 225)
Redressement aux exercices antérieurs (note 20) / Reclassement de propriétés destinées à la revente	16			
Actifs financiers nets redressés (dette nette redressée) au début de l'exercice	17		(431 968 303)	(378 239 225)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	18		(469 573 653)	(431 968 303)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2014**

	2014	2013
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	1 9 397 623	5 635 562
Placements temporaires	2 1 237 789	1 237 711
Débiteurs (note 5)	3 57 189 453	64 143 802
Prêts (note 6)	4 842 795	842 795
Placements à long terme (note 7)	5 1 155 971	1 173 055
Participations dans des entreprises municipales	6 1 056 742	988 260
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	7	
Autres actifs financiers (note 9)	8	
	9 70 880 373	74 021 185
PASSIFS		
Découvert bancaire	10	3 237 981
Emprunts temporaires (note 10)	11 24 000 000	15 000 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	12 61 260 031	58 864 927
Revenus reportés (note 12)	13 5 245 107	4 737 653
Dette à long terme (note 13)	14 389 947 788	369 993 127
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	15 60 001 100	54 155 800
	16 540 454 026	505 989 488
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	17 (469 573 653)	(431 968 303)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 15)	18 1 086 611 749	1 062 222 758
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	
Stocks de fournitures	20 4 121 145	4 060 539
Autres actifs non financiers (note 17)	21 6 875 025	492 690
	22 1 097 607 919	1 066 775 987
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	23 628 034 266	634 807 684

Obligations contractuelles (note 18)

Éventualités (note 19)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		2014	2013
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(6 773 418)	(21 317 214)
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement	2	42 332 347	40 462 528
Autres			
- (Gain) perte sur cession	3	(29 727)	2 480 773
-	4		
	5	35 529 202	21 626 087
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	6 954 348	7 817 011
Autres actifs financiers	7		
Créditeurs et charges à payer	8	2 395 104	8 536 453
Revenus reportés	9	507 454	1 755 747
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10	5 845 300	(444 600)
Propriétés destinées à la revente	11		
Stocks de fournitures	12	(60 606)	97 190
Autres actifs non financiers	13	(6 382 335)	(29 015)
	14	44 788 467	39 358 873
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition	15	(67 220 489)	(76 761 925)
Produit de cession	16	553 767	1 381 232
	17	(66 666 722)	(75 380 693)
Activités de placement			
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales			
Émission ou acquisition	18	(429 316)	(844 021)
Remboursement ou cession	19	353 030	360 633
Variation nette des placements temporaires	20		
Variation nette des autres placements à long terme	21		
	22	(76 286)	(483 388)
Activités de financement			
Émission de dettes à long terme	23	91 176 000	102 810 000
Remboursement de la dette à long terme	24	(71 186 754)	(65 215 317)
Variation nette des emprunts temporaires	25	9 000 000	(2 241 999)
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	26	(34 585)	(587 933)
Autres			
-	27		
-	28		
	29	28 954 661	34 764 751
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	7 000 120	(1 740 457)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	31	3 635 292	5 375 749
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 23)	32	10 635 412	3 635 292

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

1. Statut de l'organisme municipal

La Ville de Saguenay est un organisme municipal existant depuis le 18 février 2002 en vertu du décret 841-2001 du Gouvernement du Québec, adopté en vertu de l'article 125,11 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q,c.0-9) et modifié par le décret 1474-2001.

La Ville est constituée des ex-municipalités suivantes: Chicoutimi, Jonquière, La Baie, Laterrière, Lac-Kénogami, Shipshaw et une partie de Canton Tremblay.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales par organisme présenté aux pages S8 et S9, la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé consolidé à des fins fiscales présentée aux pages S11, S23-1 et S23-2 et l'endettement total net à long terme consolidé présenté à la page S25.

Dans les informations sectorielles et les notes et renseignements complémentaires, l'expression « administration municipale » réfère à la municipalité excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre comptable et partenariat

Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la Ville. Ils incluent aussi les actifs, les passifs, les revenus et les charges consolidés ligne par ligne, des organismes contrôlés faisant partie de son périmètre comptable. L'organisme contrôlé qui constitue une entreprise municipale en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public est présenté aux états financiers selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Le périmètre comptable de la Ville comprend les organismes périmunicipaux suivants :

	<u>Consolidation ligne par ligne</u>	<u>Valeur de consolidation</u>
Société de transport du Saguenay	*	
Centre local de développement de la Ville de Saguenay	*	
Fondation Timi inc.		*
Conseil des arts de Saguenay	*	

B) Comptabilité d'exercice

La Ville utilise la méthode de la comptabilité d'exercice selon laquelle les revenus et les charges sont reconnus au cours de l'exercice où ont lieu les faits ou les transactions.

Les revenus et charges sont comptabilisés de façon brute en tenant compte des critères de constatation suivants :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

- Les taxes sont constatées lors du dépôt des rôles de perception général et spéciaux à la date de l'avis public annonçant le dépôt de ces rôles.
- Les paiements tenant lieu de taxes sont comptabilisés lorsqu'ils font l'objet d'une demande de paiement.
- Les taxes et paiements tenant lieu de taxes afférents aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisés lors de l'émission des certificats de l'évaluateur.
- Les transferts sont comptabilisés lorsqu'ils sont autorisés, que la Ville satisfait aux critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.
- Les revenus de transfert reçus avant que les critères de constatation des revenus n'aient été atteints sont présentés à titre de revenus reportés tant que les critères ne sont pas atteints.
- Les revenus des services rendus sont constatés lorsque le service est rendu et qu'il donne lieu à une créance.
- Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits.
- Les amendes se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.
- Le produit de cession d'immobilisations est comptabilisé comme revenu à la date de l'acte de transfert.
- Les dons sont constatés dans l'exercice où ils sont attribués par un acte juridique à la date officielle inscrite au document légal.

C) Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des placements temporaires.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

D) Actifs non financiers

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût comme une charge et présentées également à titre d'actif non financier à l'état de la situation financière à la valeur amortie.

La charge d'amortissement est reflétée au poste de l'investissement net dans les éléments d'actifs à long terme.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie utile des immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Infrastructures :	entre 10 et 40 ans
Bâtiments :	entre 15 et 40 ans
Améliorations locatives :	entre 5 et 10 ans
Véhicules :	entre 1 et 20 ans
Ameublement et équipement de bureau :	entre 1 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipement divers :	entre 4 et 20 ans
Autres :	entre 1 et 30 ans

Pour ce qui est du réseau électrique, l'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants:

Centrales hydroélectriques :	solde décroissant 2,5%
Postes de transformation :	solde décroissant 3%
Réseau de distribution :	solde décroissant 6%
Transformateurs :	solde décroissant 10%

E) Revenus de transfert

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où ils ont été autorisés, les critères d'admissibilité ont été satisfaits et une estimation raisonnable des montants est possible.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

F) Avantages sociaux futurs**Régimes de retraite à cotisations déterminées**

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et charges à payer pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la Ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) individuels, offerts par la Ville à certains de ses salariés, sont comptabilisés comme des régimes de retraite à cotisations déterminées.

Le régime de retraite à prestations déterminées interemployeurs, auquel participe la Ville sans en être le promoteur, est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment les avantages complémentaires de retraite comme la couverture des soins de santé et l'assurance vie offertes aux retraités.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Ville en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2014 selon la méthode de la valeur liée au marché - 3 ans. Cependant, compte tenu de la création d'un fonds de stabilisation en date du 31 décembre 2012 dans le régime des cols bleus, des cols blancs et des cadres de la Ville de Saguenay, nous avons évalué l'actif de ce régime à compter du 1 janvier 2013 selon la valeur marchande.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. Il fait l'objet en contrepartie d'un montant à pourvoir dans le futur pour fins de taxation.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés fait l'objet en contrepartie d'un montant à pourvoir dans le futur pour fins de taxation.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****G) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir**

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles la Ville a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles la Ville a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Mesures transitoires relatives au passage à la comptabilité d'exercice au 1er janvier 2000 :
 - pour les salaires et les avantages sociaux : sur une période maximale de 20 ans;
 - Avantages sociaux futurs :
 - pour le passif constaté initialement au 1er janvier 2007 dans le cas des régimes non capitalisés et du régime d'assurance collective non capitalisé : ces déficits n'ont pas été amortis;
 - pour les coûts reliés aux services passés découlant de modifications de régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés;
 - à titre de mesure d'allègement pour les excédents de la charge sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés et du régime d'assurance collective : ces excédents ne sont pas amortis.
 - l'employeur s'est également prévalu de l'allègement consenti par le MAMOT selon lequel la portion d'intérêt ainsi que celle d'amortissement reliées aux pertes de 2008 jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 % du maximum entre le passif et l'actif au 1er janvier 2013 pouvaient être affectées dans une dépense constatée à taxer ou à pourvoir. Les montants ainsi transférés à l'égard du régime à prestations déterminées capitalisé doivent être totalement amortis au 31 décembre 2022. La Ville a décidé d'amortir le solde du montant ainsi reporté au cours des prochains exercices de façon linéaire de 2014 à 2022. Un montant de 3 724 100 \$ a ainsi été amorti en 2014.
- Appariement fiscal pour revenus de transfert :
 - pour la démarcation des intérêts et du capital : dans l'exercice subséquent;
 - pour le redressement de 2013, sans financement à long terme en attendant les transferts : au fur et à mesure de la constatation du revenu de transfert.
- Financement à long terme des activités de fonctionnement :
 - pour la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette.

H) Instruments financiers

S/O

I) Autres éléments

Centre local de développement de la Ville de Saguenay

Le Centre local de développement de la Ville de Saguenay, inclus dans le périmètre comptable de la Ville, a une dette à long terme envers le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation constituée de prêts octroyés par ce

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

dernier dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI). Le CLD a affecté les fonds reçus dans un fonds réservé puisque l'existence du FLI est prévue légalement. Le CLD utilise ces fonds en les investissant en placements temporaires ou en prêts auprès d'entrepreneurs, en affectant ce fonds réservé.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Celles-ci ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des prévisions établies par la direction. Les principales estimations comprennent la provision pour créances douteuses, la durée d'utilité des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice et enfin les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

3. Modification de méthodes comptables

Chapitre SP3410, "Paievements de transfert"

En 2013, la Ville a adopté les recommandations du nouveau chapitre SP3410 "Paievements de transfert". Ce nouveau chapitre qui établit des critères de constatation des paiements de transfert, soit les subventions reçues du gouvernement par la Ville, prévoit notamment que ces sommes doivent être constatées à titre de revenu dans l'exercice au cours duquel le transfert est autorisé et lorsque les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints sauf, et dans la mesure où, les stipulations dont sont assorties les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les états financiers des exercices antérieurs y compris les informations présentées aux fins de comparaison ont été retraités.

Toutefois, certains aspects de ce chapitre, notamment les questions reliées à la notion d'autorisation des transferts, font actuellement l'objet d'interprétations diverses au sein de la profession comptable. Face à ces divergences, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a convenu, à sa réunion des 12 et 13 décembre 2013, de créer un sous-comité chargé d'examiner ces questions et de lui formuler des recommandations à leur égard. Des précisions devraient être obtenues au cours de l'exercice 2015. La Ville compte suivre de près le déroulement des travaux de normalisation.

Pour sa part, la Ville a respecté les dispositions de l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts, entrée en vigueur le 14 juin 2013, énonçant que seule la partie de la subvention qui est exigible dans l'exercice et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement doit être comptabilisée.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		2014	2013
4. Encaisse et placements affectés			
Montants affectés compris dans les actifs financiers suivants :			
Encaisse	1	430 548	311 713
Placements temporaires	2	234 888	233 003
Placements à long terme	3	582 014	525 549
Note			
5. Débiteurs			
Taxes municipales	4	7 634 455	8 490 136
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	5	3 910	3 068
Gouvernement du Québec et ses entreprises	6	18 874 565	26 417 779
Gouvernement du Canada et ses entreprises	7	16 098 125	15 277 910
Organismes municipaux	8	11 737	524 946
Autres			
- Électricité	9	7 579 516	7 799 808
- Divers débiteurs	10	6 987 145	5 630 155
	11	57 189 453	64 143 802
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	12	9 672 956	10 175 637
Organismes municipaux	13		
Autres tiers	14		
	15	9 672 956	10 175 637
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	16	590 526	596 759
Note			
6. Prêts			
Prêts à un office d'habitation	17	842 795	842 795
Prêts à un fonds d'investissement	18		
Autres			
-	19		
-	20		
	21	842 795	842 795
Note			
7. Placements à long terme			
Placements à titre d'investissement	22	1 155 971	1 173 055
Autres placements	23		
	24	1 155 971	1 173 055
Note			

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

		2014	2013
8. Avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes à prestations déterminées capitalisés	25	(33 098 600)	(27 941 900)
Passif des régimes à prestations déterminées non capitalisés	26	(26 902 500)	(26 213 900)
	27	<u>(60 001 100)</u>	<u>(54 155 800)</u>
Charge de l'exercice			
Régimes à prestations déterminées capitalisés	28	20 997 600	22 258 200
Régimes à prestations déterminées non capitalisés	29	1 325 500	1 427 700
Régimes à cotisations déterminées	30	620 839	598 356
Autres régimes (REER et autres)	31	48 872	55 305
Régimes de retraite des élus municipaux	32	234 261	218 147
	33	<u>23 227 072</u>	<u>24 557 708</u>
Se référer à la section "Autres renseignements complémentaires" pour plus de détails.			
9. Autres actifs financiers			
Propriétés destinées à la revente (note 16)	34		
Autres	35		
	36		
Note			
10. Emprunts temporaires			
La Ville dispose d'un emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 100 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins.			
11. Crédoeurs et charges à payer			
Fournisseurs	37	24 895 663	24 259 967
Salaires et avantages sociaux	38	10 799 468	9 955 870
Dépôts et retenues de garantie	39	6 725 762	6 180 196
Provision pour contestations d'évaluation	40	192 920	583 600
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	41		
Autres			
- Organismes municipaux	42	65 395	88 888
- Intérêts courus	43	3 396 481	3 423 449
- Vacances courues et autres	44	15 184 342	14 372 957
-	45		
-	46		
	47	<u>61 260 031</u>	<u>58 864 927</u>
Note			
12. Revenus reportés			
Taxes perçues d'avance	48		
Transferts	49	5 005 082	4 462 796
Autres			
- Régime de retraite des élus	50	66 544	135 901
- Autres	51	173 481	138 956
	52	<u>5 245 107</u>	<u>4 737 653</u>
Note			

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

						2014	2013
13. Dette à long terme							
		<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Échéance</u>				
		<u>de</u>	<u>à</u>	<u>de</u>	<u>à</u>		
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,40	5,00	2015	2034	53	349 613 000	327 379 000
Obligations et billets en monnaies étrangères					54		
Gains (pertes) de change reportés					55		
					56		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	0,00	4,97	2015	2031	57	43 151 907	45 392 281
Organismes municipaux					58		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5,00	5,00	2015	2015	59	908	5 288
Autres					60		
					61	392 765 815	372 776 569
Frais reportés liés à la dette à long terme					62	(2 818 027)	(2 783 442)
					63	389 947 788	369 993 127

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2014				
	Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres					
2015	64	72	47 998 300	80	704	89	2 044 415	97	50 043 419
2016	65	73	39 082 100	81	204	90	2 079 696	98	41 162 000
2017	66	74	31 020 200	82		91	2 143 818	99	33 164 018
2018	67	75	20 428 700	83		92	2 086 601	100	22 515 301
2019	68	76	11 622 900	84		93	2 016 966	101	13 639 866
2020 et +	69	77	199 460 800	85		94	32 780 411	102	232 241 211
	70	78	349 613 000	86	908	95	43 151 907	103	392 765 815
Intérêts et frais accessoires				87				104	
	71	79	349 613 000	88	908	96	43 151 907	105	392 765 815

Note

	2014	2013
14. Actifs financiers nets (dette nette)		
Revenant à (à la charge de)		
L'organisme municipal	106	(422 929 328)
Tiers		
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	107	(46 644 325)
Autres	108	
	109	(469 573 653)
		(431 968 303)

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

15. Immobilisations		Solde au début		Addition		Cession / Ajustement		Solde à la fin
COÛT								
Infrastructures								
Eau potable	110	157 965 219	138	6 139 416	165		192	164 104 635
Eaux usées	111	259 890 482	139	782 374	166		193	260 672 856
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	112	367 402 315	140	19 710 151	167		194	387 112 466
Autres	113	163 273 471	141	3 133 446	168		195	166 406 917
Réseau d'électricité	114	71 184 144	142	1 652 550	169	65 779	196	72 770 915
Bâtiments	115	253 243 447	143	14 485 427	170		197	267 728 874
Améliorations locatives	116	87 429	144		171	87 429	198	
Véhicules	117	72 490 395	145	4 845 442	172	2 352 998	199	74 982 839
Ameublement et équipement de bureau	118	22 210 548	146	2 376 809	173	21 178	200	24 566 179
Machinerie, outillage et équipement divers	119	23 467 204	147	1 614 444	174	653 706	201	24 427 942
Terrains	120	37 656 391	148	3 634 731	175	383 911	202	40 907 211
Autres	121	806 867	149	12 235	176		203	819 102
	122	<u>1 429 677 912</u>	150	<u>58 387 025</u>	177	<u>3 565 001</u>	204	<u>1 484 499 936</u>
Immobilisations en cours	123	<u>187 241 790</u>	151	<u>8 833 464</u>	178		205	<u>196 075 254</u>
	124	<u>1 616 919 702</u>	152	<u>67 220 489</u>	179	<u>3 565 001</u>	206	<u>1 680 575 190</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Infrastructures								
Eau potable	125	61 513 308	153	4 132 820	180		207	65 646 128
Eaux usées	126	94 403 231	154	6 516 823	181		208	100 920 054
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	127	146 349 771	155	10 223 180	182		209	156 572 951
Autres	128	63 167 351	156	4 683 152	183		210	67 850 503
Réseau d'électricité	129	14 754 638	157	1 851 591	184	65 779	211	16 540 450
Bâtiments	130	109 496 638	158	6 034 728	185		212	115 531 366
Améliorations locatives	131	87 429	159		186	87 429	213	
Véhicules	132	36 714 204	160	5 288 891	187	2 237 758	214	39 765 337
Ameublement et équipement de bureau	133	16 596 682	161	1 825 403	188	21 178	215	18 400 907
Machinerie, outillage et équipement divers	134	11 139 231	162	1 662 737	189	653 706	216	12 148 262
Autres	135	<u>474 461</u>	163	<u>113 022</u>	190		217	<u>587 483</u>
	136	<u>554 696 944</u>	164	<u>42 332 347</u>	191	<u>3 065 850</u>	218	<u>593 963 441</u>
VALEUR COMPTABLE NETTE	137	<u>1 062 222 758</u>					219	<u>1 086 611 749</u>
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations								
Coût	220		223		225		227	
Amortissement cumulé	221	(_____)	224	(_____)	226	(_____)	228	(_____)
Valeur comptable nette	222	<u>_____</u>					229	<u>_____</u>

Note

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

	2014	2013
16. Propriétés destinées à la revente		
Immeubles de la réserve foncière	230	
Immeubles industriels municipaux	231	
Autres	232	
	233	
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	234	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste "Propriétés destinées à la revente"	235	

Note

17. Autres actifs non financiers			
Frais payés d'avance	236	254 939	492 690
Frais reportés			
- Cotisations régime de retraite	237	6 620 086	
-	238		
	239	6 875 025	492 690

Note**18. Obligations contractuelles**

Office Municipal d'Habitation de Saguenay

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société d'Habitation du Québec, la Ville de Saguenay est tenue de combler dix pour cent (10 %) du déficit annuel de l'Office Municipal d'Habitation de Saguenay.

La participation réelle de la Ville au déficit de l'Office Municipal d'Habitation n'étant pas encore connue, la charge a été établie en fonction du budget de l'Office entériné par la Société d'Habitation du Québec.

Autres engagements

La Ville s'est engagée à long terme envers différents entrepreneurs et organismes dans le cours normal de ses activités. Ces ententes portent principalement sur le déneigement, les matières résiduelles, l'entretien, la location d'espaces et diverses aides aux organismes. Elles viennent à échéance à différentes dates jusqu'en 2019 et totalisent environ 26 987 919 \$.

Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

2015 :	12 571 252 \$
2016 :	8 996 882 \$
2017 :	4 236 543 \$
2018 :	963 259 \$
2019 :	219 983 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

19. Éventualités

a) Cautionnement et garantie

Ancienne Ville de La Baie

Société Bélu inc. (rés.00-229) :	35 000 \$
Contact nature Rivière-à-mars (rés.01-146) :	300 000 \$

Ville de Saguenay

Corporation du Théâtre du Palais Municipal (rés.VS-CM-2009-124, VS-CM-2011-79, VS-CM-2014-261) :	4 350 000 \$
Club de Golf de Port-Alfred inc. (rés.VS-CM-2009-155) :	260 000 \$
Club de curling de Port-Alfred inc. (rés. VS-CM-2014-312) :	10 000 \$
Promotion Saguenay inc. (rés. VS-CM-2008-121, VS-CM-2009-248, VS-CM-2010-57, VS-CM-2010-58, VS-CM-2011-80, VS-CM-2011-208, VS-CM-2013-206) :	17 016 111 \$
Ensemble folklorique des Farandoles de Chicoutimi inc. (rés.VS-CM-2006-188) :	125 000 \$
Corporation St-François de Jonquière inc. (rés.VS-CM-2009-72, VS-CM-2014-352) :	3 621 214 \$
Carrefour socio-culturel Au Vieux Théâtre (rés.VS-CM-2006-216) :	587 000 \$
Café théâtre côté-cour (rés.VS-CM-2015-52) :	10 000 \$
Festival des Rythmes du Monde (rés.VS-CM-2011-124) :	320 000 \$
Jonquière en Musique inc. (rés.VS-CM-2014-350) :	99 000 \$
Société de gestion de la zone portuaire de Chicoutimi (rés.VS-CM-2008-143, VS-CM-2012-164) :	6 566 000 \$
Carrefour communautaire d'entraide de Saguenay (rés.VS-CM-2014-353) :	25 000 \$
Groupe des écorceurs (rés.VS-CM-2007-436) :	99 000 \$
Société Bélu inc. (rés. VS-CM-2007-372) :	70 000 \$
Coupe des nations Ville de Saguenay (rés. VS-CM-2014-165) :	99 000 \$
Fondation entrepreneurs sans frontières (rés. VS-CM-2008-145) :	185 000 \$
Contact nature Rivière-à-mars (rés. VS-CM-2008-171, VS-CM-2014-167) :	190 000 \$
Résidences Lateroises inc. (rés. VS-CM-2009-53) :	60 000 \$
Corporation du Musée du Saguenay-Lac-St-Jean (rés. VS-CM-2014-354) :	50 000 \$
Club de ski de fond Le Norvégien (rés. VS-CM-2014-260) :	25 000 \$
Sagym (rés. VS-CM-2010-210) :	275 000 \$
Camping de Jonquière inc. (rés. VS-CM-2014-259) :	99 000 \$
Groupe photo média international (rés. VS-CM-2014-351) :	60 000 \$
Musée du Fjord (rés. VS-CM-2011-105) :	1 700 000 \$
Diffusion Saguenay (rés. VS-CM-2011-139, VS-CM-2014-68) :	9 700 000 \$
Vélo Chicoutimi (rés. VS-CM-2014-166) :	99 000 \$
Chambre de commerce du Saguenay (rés.VS-CM-2014-164) :	50 000 \$
École de danse Florence Fourcaudot (rés.VS-CM-2013-380) :	3 378 500 \$
Club de curling de Chicoutimi (rés. VS-CM-2014-27) :	375 000 \$
Centre multisport Nazaire-Girard (rés. VS-CM-2014-220) :	15 000 \$
Maison d'animation sociale et culturelle (rés.VS-CM-2014-313) :	30 000 \$

Ville de Saguenay accorde à la Coopérative de développement culturel de Chicoutimi l'aide suivante, à savoir, de la libérer de l'obligation financière de prendre faits et cause pour ses administrateurs découlant des actes et omissions commis par ceux-ci depuis le 19 juin 2009 (rés. VS-CE-2010-259).

En vertu d'un protocole d'entente signé le 11 juillet 2011 avec Diffusion Saguenay inc., Ville de Saguenay s'engage, le cas échéant, à assumer les dépassements de coûts relatifs

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

au projet de mise en conformité et d'amélioration du Théâtre Banque Nationale à la condition que toutes les parties aient assumé pleinement leurs responsabilités et se soient acquittées de toutes leurs obligations (rés. VS-CE-2011-172).

b) Auto-assurance

La Ville a créé à compter du 19 février 2003 par le règlement numéro VS-2003-2, une réserve financière sous le nom de "Réserve auto-assurance" afin de pourvoir aux capitaux nécessaires au fonctionnement d'un programme d'auto-assurance en matière de responsabilité civile.

Le fonds est à durée indéterminée.

Le montant projeté du fonds est de 5 000 000 \$.

Au 31 décembre 2014, le solde du fonds est de 496 594 \$.

c) Poursuites

Les conseillers juridiques externes confirment un montant approximatif de 8 015 233 \$ en réclamations de dommages et intérêts intentées contre la Ville à divers titres dont certains de ces montants sont couverts par les assurances. Ils ne sont présentement pas en mesure d'émettre une opinion sur l'issue de ces causes. Une provision raisonnable a été inscrite aux livres. Tout paiement, pouvant résulter du dénouement de ces éventualités, supérieur à la provision sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

d) Autres

Protection de l'environnement

Les opérations de la Ville sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables en ce qui concerne leurs résultantes, leurs échéances ou leurs impacts. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Ville opère en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. Tout paiement pouvant résulter de la restauration de sites sera comptabilisé aux résultats de l'exercice alors en cours.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

20. Redressement aux exercices antérieurs

S/O

21. Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec des données budgétaires consolidées. Le budget consolidé constitue la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés soit la Société de transport du Saguenay et le Centre local de développement de la Ville de Saguenay, après élimination des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par l'administration municipale est également présentée dans les informations sectorielles.

22. Instruments financiers

S/O

23. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :

		2014		2013
Encaisse	240	9 397 623		5 635 562
Découvert bancaire	241	()	()	3 237 981
Placements temporaires	242	1 237 789		1 237 711
<i>Ajouter</i>				
-	243			
-	244			
-	245			
-	246			
<i>Déduire</i>				
-	247	()	()	()
-	248	()	()	()
-	249	()	()	()
-	250	()	()	()
-	251	()	()	()
-	252	()	()	()
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance)				
à la fin de l'exercice	253	10 635 412		3 635 292

Note

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
Excédent (déficit) accumulé		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1 3 187 997	6 045 993
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	2 10 441 625	10 676 776
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	3 (115 190 483) (106 404 269)
Financement des investissements en cours	4 (12 134 845)	(2 779 557)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	5 741 729 972	727 268 741
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	6	
	7 628 034 266	634 807 684

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés

Excédent de fonctionnement affecté - Administration municipale

- Énergie et déneigement	8 1 000 000	
-	9	
-	10	
-	11	
-	12	
-	13	
-	14	
-	15	
-	16	
	17 1 000 000	

Excédent de fonctionnement affecté - Organismes contrôlés

- Fonds d'aide aux entreprises	18 2 136 002	2 118 193
-	19	
-	20	
	21 2 136 002	2 118 193

Réserves financières

- Réserve auto - assurance	22 496 594	399 938
- Réserve culturelle	23	4 295
- Réserve Conseil des arts	24 582 014	525 549
-	25	
-	26	
	27 1 078 608	929 782

Fonds réservés

Fonds de roulement	28 874 992	110 678
Fonds parcs et terrains de jeux	29 137 313	153 516
Fonds local (ou fonds régional pour les MRC) - Réfection et entretien de certaines voies publiques	30	
Société québécoise d'assainissement des eaux	31 89 218	132 541
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	32 1 532 364	1 496 099
Financement des activités de fonctionnement	33 (1 986 975)	644 095
Autres		
- Fonds de logement social	34 1 016 979	1 120 979
- Fonds carrières et sablières	35 1 458 188	1 074 168
- Fonds des T.P.I.	36 602 311	460 396
- FLI et autres	37 2 502 625	2 436 329
	38 6 227 015	7 628 801
	39 10 441 625	10 676 776

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Modifications comptables du 1 ^{er} janvier 2000		
Salaires et avantages sociaux	40 (463 139)	(555 764)
Intérêts sur la dette à long terme	41 ()	()
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés	42 ()	()
Régimes non capitalisés	43 (19 329 500)	(19 329 500)
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	44 (29 793 200)	(33 517 300)
Autres	45 ()	()
Régimes non capitalisés	46 (7 573 000)	(6 884 400)
Frais de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	47 ()	()
Mesures transitoires relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	48 ()	()
Utilisation du fonds de roulement	49 ()	()
Appariement fiscal pour revenus de transfert	50 (5 098 098)	(7 912 075)
Autres		
-	51 ()	()
-	52 ()	()
	53 (62 256 937)	(68 199 039)
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure transitoire relative à la TVQ	54 (3 500 000)	()
Autre financement	55 (49 433 546)	(38 205 230)
	56 (115 190 483)	(106 404 269)
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	57 21 661 021	23 991 150
Investissements à financer	58 (33 795 866)	(26 770 707)
	59 (12 134 845)	(2 779 557)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actif		
Immobilisations	60 1 086 611 749	1 062 222 758
Propriétés destinées à la revente	61	
Prêts	62 842 795	842 795
Placements à titre d'investissement	63 1 155 971	1 173 055
Participations dans des entreprises municipales	64 1 056 742	988 260
	65 1 089 667 257	1 065 226 868
Éléments de passif correspondant		
Dette à long terme	66 389 947 788	369 993 127
Frais reportés liés à la dette à long terme	67 2 818 027	2 783 442
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	68 (9 672 956)	(10 175 637)
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	69 (36 618 968)	(24 642 805)
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	70 ()	()
	71 346 473 891	337 958 127
Dette en cours de refinancement et autres éléments	72 1 463 394	
	73 347 937 285	337 958 127
	74 741 729 972	727 268 741

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

A) RÉGIMES CAPITALISÉS D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	Régimes de retraite enregistrés	Régimes supplémentaires de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	1 <u>2</u>	2 <u> </u>	3 <u> </u>

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. 15) (ci-après la « Loi »). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1er janvier 2014 (ci-après le « service antérieur ») et le service qui s'accumule à compter de cette date (ci-après le « service postérieur »). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 est requise par la Loi pour tous les régimes visés.

Un processus prévoit une période de négociations débutant le 1er février 2015 afin de déterminer la nature des changements qui seront apportés aux régimes. En l'absence d'entente, une décision sans appel sera prise ultimement par un arbitre. Il est à noter que selon les conditions prévues à la Loi, certains régimes peuvent faire l'objet de report dans le processus avec négociations à compter du 1er janvier 2016 (ci-après « régimes avec report »). Pour ces régimes avec report, une évaluation au 31 décembre 2014 sera requise. Certains changements de la Loi s'appliquent dès le 1er janvier 2014, d'autres s'appliquent à la conclusion de l'entente entre les parties alors que d'autres éléments s'appliquent à la fin de la convention collective en vigueur pour les régimes avec report.

Des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité ont été déposées devant la Cour supérieure visant à faire annuler cette Loi. Puisque l'issue de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été prises en compte au 31 décembre 2014.

La Loi prévoit divers éléments visant les modalités du service antérieur et celles du service postérieur. Sans être une liste exhaustive, voici les principaux changements prévus à la Loi.

Pour le service antérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs
- Partage du déficit attribuable aux participants actifs entre la municipalité et les participants actifs (portion entre 45 % et 50 % aux participants actifs)
- Suspension possible de l'indexation automatique des rentes des participants retraités à compter de 2017 selon certaines conditions prévues à la Loi (incluant une décision de la municipalité prise à cet effet avec convocation des retraités à une assemblée)

Pour le service postérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs
- Plafonnement de la cotisation d'exercice à 18 % ou 20 % de la masse salariale, selon le groupe d'employés concernés, sujet à certains ajustements haussiers prévus à la Loi.
- Partage à 50 / 50 de la cotisation d'exercice entre les participants actifs et la municipalité
- Partage à 50 / 50 des déficits liés au service postérieur entre les participants actifs et la municipalité
- Mise en place d'un fonds de stabilisation auquel des cotisations d'au moins 10% de la cotisation d'exercice seront versées (parts égales entre les participants actifs et la municipalité)

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Application de la Loi aux régimes de la municipalité et ses entités consolidées

La municipalité et ses entités consolidées participent à 2 régimes de retraite qui sont visés par la Loi. Ces 2 régimes font l'objet du processus de négociations dès février 2015 et ne sont pas admissibles au report. Les incidences de ces modifications pour la municipalité aux résultats de 2014 sont résumées ci-après :

- Élimination de l'indexation automatique des rentes de retraite et de la prestation additionnelle des participants actifs (a) :
 - oIncidence sur le coût des services passés (g) : S.O.
 - oPertes actuarielles nettes constatées en contrepartie (h) : S.O.
 - oIncidence sur le coût du service courant de l'exercice : aucune
- Partage du déficit des participants actifs, au-delà de l'indexation automatique et de la prestation additionnelle (b) :
 - oIncidence sur le coût des services passés (g) : 21,8 M\$
 - oPertes actuarielles nettes constatées en contrepartie (h) : 21,8 M\$
 - oIncidence sur le coût du service courant de l'exercice : aucune
- Partage du déficit des participants retraités (c) :
 - oIncidence sur le coût des services passés (g) : S.O.
 - oPertes actuarielles nettes constatées en contrepartie (h) : S.O.
 - oIncidence sur le coût du service courant de l'exercice : aucune
- Plafond du service courant (d) :
 - oIncidence sur le coût des services passés (g) : aucune
 - oPertes actuarielles nettes constatées en contrepartie (h) : aucune
 - oIncidence sur le coût du service courant de l'exercice : aucune
- Partage du service courant (e) :
 - oIncidence sur le coût des services passés (g) : aucune
 - oPertes actuarielles nettes constatées en contrepartie (h) : aucune
 - oIncidence sur le coût du service courant de l'exercice : aucune
- Partage du déficit lié au service postérieur (e) :
 - oIncidence sur le coût des services passés (g) : aucune
 - oPertes actuarielles nettes constatées en contrepartie (h) : aucune
 - oIncidence sur le coût du service courant de l'exercice : aucune
- Cotisation au fonds de stabilisation (e) :
 - oIncidence sur le coût des services passés (g) : aucune
 - oPertes actuarielles nettes constatées en contrepartie (h) : aucune
 - oIncidence sur le coût du service courant de l'exercice : aucune
- Grand total des incidences (f) :
 - oIncidence sur le coût des services passés (g) : 21,8 M\$
 - oPertes actuarielles nettes constatées en contrepartie (h) : 21,8 M\$
 - oIncidence sur le coût du service courant de l'exercice : aucune

(a)Aucune incidence sur le coût des services passés et sur le coût du service courant de l'exercice puisque les régimes n'offrent pas l'indexation automatique des rentes et qu'aucune hypothèse de cessation n'est incluse dans le calcul de l'obligation des régimes. Ainsi, aucune valeur n'est attribuée à la prestation additionnelle ainsi qu'à l'indexation post-retraite.

(b)Le coût des services passés est établi en fonction d'une hypothèse d'un partage de 45 % assumé par les participants, ce qui correspond au seuil minimal exigé par la Loi. Il représente la part de déficit pris en charge par les participants actifs qui dépasse, s'il y a lieu, la valeur de l'indexation automatique et de la prestation additionnelle éliminées.

(c)Cette mesure n'a aucune incidence pour la municipalité puisqu'aucun des régimes ne prévoit une indexation automatique des rentes.

(d)L'incidence du plafond du service courant est établie pour les régimes sans report en considérant la différence entre 1) le service courant prévu actuellement au régime net de l'effet de l'indexation automatique et de la prestation additionnelle éliminées et 2) le

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

plafond établi selon les modalités de la Loi.

(e) Ces modalités n'ont pas d'incidence sur les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 puisqu'elles ne s'appliquent qu'à compter de l'entente entre les parties ou la date de fin de la convention en vigueur pour les régimes avec report (sauf si les parties avaient déjà convenu de créer un fonds de stabilisation et que celui-ci est déjà en vigueur). Un fonds de stabilisation était déjà en place à compter du 1er janvier 2013 pour 1 des 2 régimes de retraite. L'entrée en vigueur de la Loi n'a aucun impact sur les cotisations à ce fonds de stabilisation pour l'exercice 2014.

(f) Le gain net résultant de l'excédent de l'incidence sur le coût des services passés sur le solde des pertes actuarielles nettes reconnues a été constaté en diminution de la charge d'avantages sociaux futurs à l'état des résultats consolidé. Ce gain a fait l'objet d'un ajustement du solde de dépenses constatées à taxer ou à pourvoir à l'état de l'excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales.

(g) Le total des incidences sur le coût des services passés devrait correspondre au montant inscrit à la ligne 20 de la page S24-1 (sauf s'il y a d'autres modifications au cours de l'exercice).

(h) Le total des pertes actuarielles nettes constatées en contrepartie devrait correspondre au montant inscrit à la ligne 26 de la page S24-1 (sauf s'il y a d'autres modifications au cours de l'exercice).

Description des régimes

1. Date de la retraite

a) Date de la retraite normale

À l'âge de 65 ans.

b) Date de la retraite facultative

Tout employé cadre, col bleu ou col blanc (catégories 1b, 4 et 5) peut prendre sa retraite, sans réduction de sa rente créditée, le premier jour de tout mois coïncidant avec ou suivant la date de son 60e anniversaire de naissance.

Tout employé policier, pompier ou cadre (policier/pompier) (catégories 1a, 2, 3, 6) peut prendre sa retraite, sans réduction de sa rente créditée, lorsque son âge et ses années de services totalisent 85, pourvu qu'il ait atteint l'âge de 55 ans ou le premier jour de tout mois coïncidant avec ou suivant la date de son 60e anniversaire de naissance.

c) Date de la retraite anticipée

Tout participant âgé de 50 ans ou plus qui est demeuré actif jusqu'à cinq ans avant la retraite facultative calculée en supposant que le participant demeure à l'emploi jusqu'à cette date, peut prendre sa retraite le premier jour de tout mois précédant la date de sa retraite normale. Sa rente est alors réduite selon le tableau suivant :

Ajustement entre l'âge atteint et la date de la retraite facultative

Cadres, cols bleus et cols blancs

- rente normale 3/8 % par mois jusqu'à un maximum de 5 ans, par équivalence actuarielle par la suite.

- prestation de raccordement 3/8 % par mois jusqu'à un maximum de 5 ans, par équivalence actuarielle par la suite.

Policiers, pompiers et cadres (policiers/pompiers)

- rente normale 3/8 % par mois.

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

- prestation de raccordement par équivalence actuarielle.

Tout participant âgé de 50 ans ou plus, qui ne répond pas aux critères décrits au paragraphe précédent peut prendre sa retraite le premier jour de tout mois précédant la date de sa retraite normale. Sa rente normale est alors réduite selon l'équivalence actuarielle entre l'âge de la retraite et l'âge de la retraite normale. De plus, aucune prestation de raccordement n'est payable.

2. Prestation normale de retraite

Une rente annuelle égale à la somme de :

a) Pour les employés cadres, cols bleus ou cols blancs (catégories 1b, 4 et 5), 2,0 % de son salaire final moyen - cinq ans, multiplié par le nombre d'années de service reconnu.

 Pour les employés policiers, pompiers ou cadres (policiers/pompiers) (catégories 1a, 2, 3,6), 2,0 % de son salaire final moyen - cinq ans, multiplié par 1,02 et par le nombre d'années de service reconnu.

b) 2,0 % de la rémunération additionnelle indexée de chacune des années de service reconnu.

3. Prestations de raccordement

Le participant policier, pompier ou cadre (policier/pompier) qui prend une retraite facultative reçoit une prestation de raccordement égale à la somme des éléments suivants :

a) de la retraite jusqu'au 1er jour du mois qui précède ou coïncide avec la date à laquelle il atteint l'âge de 60 ans, 0,6 % du salaire final moyen - cinq ans, multiplié par 1,02 pour chaque année de service reconnu à compter du 1er juillet 2012.

b) du 1er jour du mois qui suit la date à laquelle il atteint l'âge de 60 ans jusqu'au 1er jour du mois qui suit ou coïncide avec la date à laquelle il atteint l'âge de 65 ans, la pension de la sécurité de la vieillesse annuelle maximale payable à la date de la cessation de participation multipliée par la proportion que représente le nombre d'années de service reconnu à compter du 1er juillet 2012 sur 30.

Le participant cadre, col bleu ou col blanc (catégories 1b, 4 et 5) qui prend une retraite facultative reçoit une prestation de raccordement égale à la somme des éléments suivants :

a) de la retraite jusqu'au 1er jour du mois qui précède ou coïncide avec la date à laquelle il atteint l'âge de 60 ans, 0,6 % du minimum entre le salaire final moyen - cinq ans et le maximum des gains admissibles moyen - cinq ans pour chaque année de service reconnu à compter du 1er janvier 2013.

b) de la retraite jusqu'au 1er jour du mois qui précède ou coïncide avec la date à laquelle il atteint l'âge de 65 ans, la pension de la sécurité de la vieillesse annuelle maximale payable à la date de la cessation de participation multipliée par la proportion que représente le nombre d'années de service reconnu à compter du 1er janvier 2013 sur 30.

4. Prestation en cas de cessation de service

Si un participant quitte le service de la Ville, il a alors droit à une rente différée payable à la date normale de retraite.

Par ailleurs, les participants ayant quitté le service de la Ville depuis la dernière évaluation actuarielle et n'ayant pas demandé l'acquittement de leur droit avant le 31 décembre 2012 ont droit à la prestation de décès avant la retraite en lieu et place de la prestation de cessation de service. Certains participants ont également eu droit à la prestation de décès avant la retraite en lieu et place de la prestation de cessation de service à l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2009.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

5. Prestation de décès

a) Avant la retraite

Au décès du participant, son bénéficiaire a alors droit à la valeur actuelle de la rente différée payable à la date de retraite facultative calculée comme si le participant était demeuré actif jusqu'à cette date. Cette rente inclut la prestation de raccordement. La valeur considère le fait que la rente viagère et la prestation de raccordement sont indexées jusqu'à la date de la retraite facultative en fonction de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation, sujette à une indexation maximale annuelle de 3 %.

b) Après la retraite

Au décès d'un participant qui recevait une rente du régime, les paiements de rente sont continués, s'il y a lieu, à son bénéficiaire, jusqu'à ce que 120 paiements mensuels de rente aient été effectués, incluant les paiements effectués au participant de son vivant.

6. Indexation des rentes différées

Pour les années de service à compter du 1er janvier 2001

Le montant de cette rente est ajusté le 31 décembre de chaque année après la cessation de participation jusqu'à l'âge de 55 ans ainsi qu'une dernière fois à la date où le participant atteint cet âge. Cet ajustement annuel correspond à 50 % de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation de l'année, sans toutefois être inférieur à 0 % ni être supérieur à 2 %.

7. Indexation avant la retraite

Les créances de rente calculées sur la rémunération additionnelle sont indexées à chaque année avant la cessation de participation active, selon l'augmentation du salaire industriel moyen sujet à un maximum de 3 % par année.

8. Invalidité

Tout employé invalide est exonéré de verser sa cotisation au régime à compter du 1er janvier 2013 dans le cas d'une invalidité long terme sauf pour les employés policiers, pompiers ou cadre (policiers/pompiers) (catégories 1a, 2, 3, 6).

9. Règle du 50 % (cotisations excédentaires)

Lors de la cessation de participation, l'employeur doit financer au moins 50 % de la valeur de toute prestation résultant des années de service reconnu à compter du 1er janvier 1990.

10. Cotisations

a) Cotisations salariales

Pour l'employé cadre, col bleu ou col blanc (catégories 1b, 4 et 5), 7,60 % de son salaire et de sa rémunération additionnelle. Toutefois, une cotisation de 1,40 % de son salaire et de sa rémunération additionnelle est requise envers le fonds de stabilisation (voir la section 11).

Pour les employés policiers, pompiers ou cadres (policiers/pompiers) (catégories 1a, 2, 3, 6), 10,00 % de son salaire et de sa rémunération additionnelle.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

b) Cotisation patronale

Sous réserve d'une utilisation de l'excédent d'actif prévu au règlement, la cotisation patronale pour toute année est le montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour assurer la capitalisation complète des créances de rente, prestations et remboursements payables aux employés eu égard à leurs services durant cette année.

En plus de la cotisation prévue au paragraphe précédent, l'employeur doit verser à la caisse le montant nécessaire, selon les estimations de l'actuaire, pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la loi.

11. Fonds de stabilisation

À compter du 1er janvier 2013, un fonds de stabilisation est créé pour les employés cadre, col bleu et col blanc (catégories 1b, 4 et 5). Ce fonds est financé à même les cotisations des employés et servira à indexer les rentes payables pour le service acquis à compter du 1er janvier 2013.

Le fonds de stabilisation et la cotisation additionnelle reliée à l'indexation sont utilisés en priorité pour financer toute perte d'expérience (service postérieur à 2012) et tout déficit (service postérieur à 2012), le cas échéant.

L'indexation pouvant être accordée par le fonds de stabilisation (service postérieur à 2012) est sujette aux limites imposées par les législations applicables et ne peut excéder une indexation de 50 % de l'IPC de l'année, sujet à un maximum de 1,25 % par année.

L'indexation pouvant être accordée est déterminée sur la base de l'indexation à long terme de toutes les rentes créditées pour le service à compter du 1er janvier 2013, qui peut être accordée si on utilisait le montant global du fonds de stabilisation.

L'indexation est accordée sans rattrapage (indexations annuelles non accordées), le cas échéant et se limite à l'indexation des rentes servies pour la période de trois ans qui suit la date de l'évaluation actuarielle.

Seule la portion de l'actif total du régime en capitalisation (somme du compte général et du fonds de stabilisation) qui excède le passif actuariel augmenté de la provision pour écart défavorable (PED) peut être utilisée aux fins d'accorder l'indexation de 3 ans.

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	4 (27 941 900)	(29 209 600)
Charge de l'exercice	5 (20 997 600)	(22 258 200)
Cotisations versées par l'employeur	6 15 840 900	23 525 900
Actif (passif) à la fin de l'exercice	7 <u>(33 098 600)</u>	<u>(27 941 900)</u>
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	8 428 338 600	390 640 100
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	9 (<u>523 727 900</u>)	(<u>518 208 000</u>)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	10 (95 389 300)	(127 567 900)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	11 <u>62 290 700</u>	<u>99 626 000</u>
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	12 (33 098 600)	(27 941 900)
Provision pour moins-value	13 ()	()
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	14 <u>(33 098 600)</u>	<u>(27 941 900)</u>
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes en cause	15 <u>2</u>	<u>2</u>
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	16 428 338 600	390 640 100
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	17 (<u>523 727 900</u>)	(<u>518 208 000</u>)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	18 (<u>95 389 300</u>)	(<u>127 567 900</u>)
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	19 16 951 800	15 103 700
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	20 (21 762 200)	-
	21 (4 810 400)	15 103 700
Cotisations salariales des employés	22 (8 535 600)	(8 159 800)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	23 ()	()
	24 (13 346 000)	6 943 900
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	25 6 711 100	8 007 200
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	26 21 762 200	-
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	27 -	-
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	28 -	-
Variation de la provision pour moins-value	29 -	-
Autres	30 -	-
	31 -	-
Charge de l'exercice excluant les intérêts	32 <u>15 127 300</u>	<u>14 951 100</u>
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	33 28 278 300	30 034 600
Rendement espéré des actifs	34 (<u>22 408 000</u>)	(<u>22 727 500</u>)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	35 5 870 300	7 307 100
Charge de l'exercice	36 <u>20 997 600</u>	<u>22 258 200</u>

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
Informations complémentaires		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	37 570 900	24 526 900
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	(22 408 000)	(22 727 500)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	17 162 900	1 799 400
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	(8 300 900)	(20 989 500)
Prestations versées au cours de l'exercice	26 248 900	26 738 200
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 8)	449 485 600	406 205 200
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	17	16
Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	5,90 %	5,75 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	5,75 %	6,25 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	3,00 %	3,00 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	2,50 %	2,50 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	%	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	%	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)		
Autres hypothèses économiques		
- Fonds de stabilisation	2 209 500	
-		

B) RÉGIMES NON CAPITALISÉS D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	Régimes supplémentaires de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite	Autres avantages sociaux futurs
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	54 <u>2</u>	55 <u>1</u>	56 <u>0</u>

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

RÉGIME D'APPOINT

Pour certains cadres, ce régime couvre la rente découlant de la différence entre la rente qui serait pourvue par le régime de base sans l'application des limites fiscales et la rente effectivement payable par le régime de base.

RENTES PAYABLES PAR LA VILLE

Ce programme est constitué des rentes payables directement par les fonds de la Ville à la suite du programme de départ assisté (PDA) de 2007.

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE

Ce régime est éligible aux retraités à partir de 50 ans. Les garanties couvrent en partie l'assurance vie de base, l'assurance décès ou mutilation par accident, l'assurance vie des personnes à charge, l'assurance maladie et l'assurance soins dentaires.

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Conciliation du passif au titre des avantages sociaux futurs		
Passif au début de l'exercice	57 (26 213 900)	(25 390 800)
Charge de l'exercice	58 (1 325 500)	(1 427 700)
Prestations ou primes versées par l'employeur	59 636 900	604 600
Passif à la fin de l'exercice	60 (<u>26 902 500</u>)	(<u>26 213 900</u>)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	61 (24 126 400)	(22 706 900)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62 (2 776 100)	(3 507 000)
Passif au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	63 (<u>26 902 500</u>)	(<u>26 213 900</u>)

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	64 719 400	761 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	65	
	66 719 400	761 000
Prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	67 ()	()
	68 719 400	761 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	69 (387 500)	(240 200)
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime	70	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	71	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	72	
Autres		
-	73	
-	74	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	75 331 900	520 800
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	76 993 600	906 900
Charge de l'exercice	77 1 325 500	1 427 700

Informations complémentaires

Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	78 (343 400)	1 763 200
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	79 14	12

Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation

(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	80 3,80 %	4,30 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	81 3,00 %	3,00 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	82 2,50 %	2,50 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	83 5,70 %	6,20 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	84 4,00 %	3,00 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	85 2034	2031
Autres hypothèses économiques		
- Taux de croissance santé / âge	86 5	5
-	87	

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 88 3

Description des régimes et autres renseignements

Les employés de la Société de transport du Saguenay participent à un régime à cotisations déterminées qui prévoit le versement de prestations basées sur les cotisations salariales et patronales accumulées avec des intérêts en fonction du rendement de la caisse de retraite. La charge de la Société correspond aux cotisations qu'elle a dû verser en contrepartie des services rendus par les employés au cours de l'exercice. La Société n'a aucune obligation, relative aux régimes, autre que de verser sa cotisation annuelle. Actuellement, la cotisation annuelle des employés correspond à un montant variant de 4,5 % à 7 % de leur salaire et la Société doit verser un montant représentant 7 % à 10,5 % du salaire des employés.

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

		<u>2014</u>	<u>2013</u>
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur	89	<u>620 839</u>	<u>598 356</u>

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

D) AUTRES RÉGIMES (REER individuel, REER collectif et autres)

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 90 8

Description des régimes et autres renseignements

Ville de Saguenay offre à certains de ses salariés des REER individuels. Les cotisations de l'employeur pour ces régimes correspondent à 10 % du salaire des employés.

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Charge de l'exercice		
Cotisations de l'employeur 91	<u>48 872</u>	<u>55 305</u>

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Participation au Régime de retraite des élus municipaux (RREM) 92 Oui
 93 Non

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Nombre d'élus participants actifs à la fin de l'exercice 94	<u>19</u>	<u>20</u>

Description du régime

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Cotisations des élus au RREM 95	<u>48 932</u>	<u>44 687</u>
Charge de l'exercice		
Contributions de l'employeur au RREM 96	164 904	150 598
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM 97	<u>69 357</u>	<u>67 549</u>
98	<u>234 261</u>	<u>218 147</u>

Note

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2014

Administration municipale		
Dettes à long terme	1	369 949 150
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	33 160 917
Activités de fonctionnement à financer	3	16 314 579
Dettes en cours de refinancement	4	
Autres		
-	5	
-	6	
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé	7	89 218
Débiteurs	8	8 953 956
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	9	35 055 851
Autres montants	10	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	11	9 211 928
Autres		
- Revenus futurs vs à financer	12	12 360 682
-	13	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	14	353 753 011
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	15	7 076 785
Endettement net à long terme	16	360 829 796
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	17	
Communauté métropolitaine	18	
Autres organismes	19	
Endettement total net à long terme	20	360 829 796
Quote-part dans la dette à long terme de l'agglomération (pour les municipalités reconstituées liées à une agglomération fonctionnant par quotes-parts)	21	
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	22	360 829 796
Endettement lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	39 907 979

RENSEIGNEMENTS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
TAXES	2014	2014	2014	2013
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	173 717 700	176 101 113	176 101 113
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3			
Activités d'investissement	4			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	5	31 000	22 736	22 736
Activités de fonctionnement	6		41 996	41 996
Activités d'investissement	7			
Autres	8			
	9	173 748 700	176 165 845	176 165 845
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	10	9 126 000	9 329 873	9 329 873
Égout	11	7 686 500	7 788 028	7 788 028
Traitement des eaux usées	12			
Matières résiduelles	13	7 140 000	7 202 157	7 202 157
Autres				
-Centre - ville	14	38 000	35 451	35 451
-Zone Talbot	15	90 000	86 451	86 451
-	16			
Centres d'urgence 9-1-1	17	720 000	747 130	747 130
Service de la dette	18	26 500	34 594	34 594
Activités de fonctionnement	19			
Activités d'investissement	20			
	21	24 827 000	25 223 684	25 223 684
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	22			
Autres	23			
	24			
	25	24 827 000	25 223 684	25 223 684
	26	198 575 700	201 389 529	201 389 529
				194 981 571

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2013
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES				
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement				
Taxes sur la valeur foncière	27	1 294 200	1 388 620	1 231 760
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	28	44 000	46 610	44 179
Taxes d'affaires	29			
Compensations pour les terres publiques	30	80 300	80 335	80 335
	31	1 418 500	1 515 565	1 356 274
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	32	4 162 000	4 133 234	4 185 635
Cégeps et universités	33	3 536 000	3 624 796	3 607 071
Écoles primaires et secondaires	34	4 049 000	4 107 493	4 064 175
	35	11 747 000	11 865 523	11 856 881
Autres immeubles				
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux				
Taxes sur la valeur foncière	36			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37			
Taxes d'affaires	38			
	39			
	40	13 165 500	13 381 088	13 213 155
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	41	5 550 514	5 417 782	5 388 146
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	42	119 600	123 740	119 984
Taxes d'affaires	43			
	44	5 670 114	5 541 522	5 508 130
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	45			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	46			
	47			
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	48	2 920 000	2 919 531	2 861 443
Autres	49	196 000	187 354	192 271
	50	3 116 000	3 106 885	3 053 714
	51	21 951 614	22 029 495	21 774 999

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2013
TRANSFERTS				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	52	149 978	215 380	198 953
Sécurité publique				
Police	53			
Sécurité incendie	54			
Sécurité civile	55		3 765	36 448
Autres	56			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	57	1 215 180	1 233 732	1 414 663
Enlèvement de la neige	58			
Autres	59			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	60		2 423 983	2 299 857
Transport adapté	61		1 609 277	1 772 046
Transport scolaire	62			
Autres	63			
Transport aérien	64			
Transport par eau	65	1 125 178	1 122 432	1 153 408
Autres	66			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	67	138 954	136 423	127 334
Réseau de distribution de l'eau potable	68	690 218	576 481	555 958
Traitement des eaux usées	69	6 058	3 828	3 070
Réseaux d'égout	70	6 058	153 090	145 499
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	71			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	72			
Tri et conditionnement	73			
Autres	74			
Autres	75			
Cours d'eau	76			
Protection de l'environnement	77			142
Autres	78			45 130
Santé et bien-être				
Logement social	79			
Sécurité du revenu	80			
Autres	81			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	82			
Rénovation urbaine	83	32 854	1 822 299	3 670 468
Promotion et développement économique	84	1 753 089	1 581 781	1 896 729
Autres	85		245 638	307 031
Loisirs et culture				
Activités récréatives	86	1 845 531	1 796 957	750 943
Activités culturelles				
Bibliothèques	87	802 888	794 637	901 513
Autres	88	773 815	734 187	1 107 406
Réseau d'électricité	89			
	90	8 539 801	10 420 630	16 386 598

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2013
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	91			
Sécurité publique				
Police	92			
Sécurité incendie	93			
Sécurité civile	94			
Autres	95			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	96	950 081	950 081	132 811
Enlèvement de la neige	97			
Autres	98			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	99		209 076	360 707
Transport adapté	100			
Transport scolaire	101			
Autres	102			
Transport aérien	103			
Transport par eau	104			
Autres	105			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	106	(142 330)	(142 330)	
Réseau de distribution de l'eau potable	107	71 165	71 165	
Traitement des eaux usées	108	2 191 500		
Réseaux d'égout	109	71 165	71 165	
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	110			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	111			
Tri et conditionnement	112			
Autres	113			
Autres	114			
Cours d'eau	115			
Protection de l'environnement	116			
Autres	117			
Santé et bien-être				
Logement social	118			
Sécurité du revenu	119			
Autres	120			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	121			
Rénovation urbaine	122			
Promotion et développement économique	123			
Autres	124			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	125	1 200 000	315 940	251 200
Activités culturelles				
Bibliothèques	126			
Autres	127			
Réseau d'électricité	128			
	129	3 391 500	1 266 021	744 718

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2013
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal	130			
Péréquation	131			
Réorganisation municipale	132			
Neutralité	133			
Diversification des revenus	134			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135			
Programme d'aide financière aux MRC	136			
Autres	137	718 300	768 270	8 241 693
	138	718 300	768 270	8 241 693
TOTAL DES TRANSFERTS	139	12 649 601	12 454 921	25 373 009

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité

	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2013
SERVICES RENDUS				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Application de la loi	140			
Évaluation	141			
Autres	142			
	143			
Sécurité publique				
Police	144	139 150	173 789	145 327
Sécurité incendie	145			
Sécurité civile	146			
Autres	147			
	148	139 150	173 789	145 327
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	149			
Enlèvement de la neige	150			
Autres	151			
Transport collectif	152			
Autres	153			
	154			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	155	5 375	5 508	5 459
Réseau de distribution de l'eau potable	156			
Traitement des eaux usées	157			
Réseaux d'égout	158			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	159	485 850	523 184	578 028
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	160	557 250	557 238	591 012
Tri et conditionnement	161			
Autres	162			
Autres	163			
Cours d'eau	164			
Protection de l'environnement	165			
Autres	166			
	167	1 048 475	1 085 930	1 174 499
Santé et bien-être				
Logement social	168			
Autres	169			
	170			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	171			
Rénovation urbaine	172			
Promotion et développement économique	173			
Autres	174			
	175			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	176			
Activités culturelles				
Bibliothèques	177			
Autres	178			
	179			
Réseau d'électricité	180			
	181	1 187 625	1 259 719	1 319 826

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
SERVICES RENDUS (suite)	2014	2014	2014	2013
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale	182	726 600	1 138 004	1 079 087
Sécurité publique	183	917 000	1 452 868	1 390 255
Transport				
Réseau routier	184	441 700	334 427	546 546
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	185		3 855 935	3 895 897
Transport adapté	186		155 593	151 437
Transport scolaire	187			
Autres	188	480 000	459 733	1 087 556
Autres	189			
Hygiène du milieu	190	994 500	1 129 737	1 005 382
Santé et bien-être	191			
Aménagement, urbanisme et développement	192	193 000	417 379	524 167
Loisirs et culture	193	1 831 850	1 994 979	1 926 531
Réseau d'électricité	194	44 437 400	46 619 158	44 347 208
	195	50 022 050	53 546 285	55 954 066
TOTAL DES SERVICES RENDUS	196	51 209 675	54 806 004	57 273 892
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	197	700 000	736 042	753 308
Droits de mutation immobilière	198	4 500 000	4 366 806	5 244 124
Droits sur les carrières et sablières	199	750 000	1 104 683	899 502
Autres	200	8 000	26 094	8 321
	201	5 958 000	6 233 625	6 905 255
AMENDES ET PÉNALITÉS	202	4 050 000	3 929 144	3 685 267
INTÉRÊTS	203	1 500 000	1 731 052	1 803 346
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	204	600 000	46 553	(2 438 126)
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	205			
Gain (perte) sur cession de placements	206			
Contributions des promoteurs	207	2 360 729	3 716 823	3 554 786
Contributions des automobilistes pour le transport en commun	208			2 757 274
Contributions des organismes municipaux	209			
Autres contributions	210		552 000	552 000
Autres	211	3 975 000	3 355 397	5 044 053
	212	6 935 729	7 670 773	8 917 987

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>Non audité</i>	Administration municipale				Données consolidées		
	Budget 2014	Réalizations 2014			Réalizations 2014	Réalizations 2013	
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE							
Conseil	1	5 380 492	4 881 007	58 849	4 939 856	4 939 856	2 707 546
Application de la loi	2	1 543 653	1 606 442	15 852	1 622 294	1 622 294	764 426
Gestion financière et administrative	3	13 463 568	13 146 261	301 809	13 448 070	13 448 070	15 871 006
Greffe	4	1 429 800	1 531 384	55 450	1 586 834	1 586 834	2 794 033
Évaluation	5	2 469 111	2 318 271	178 115	2 496 386	2 496 386	2 176 417
Gestion du personnel	6	3 410 330	3 984 730	75 454	4 060 184	4 059 304	4 416 233
Autres	7	19 269 301	5 646 851	332 899	5 979 750	5 979 750	21 584 419
	8	46 966 255	33 114 946	1 018 428	34 133 374	34 132 494	50 314 080
SÉCURITÉ PUBLIQUE							
Police	9	31 474 719	34 121 717	1 236 218	35 357 935	35 357 935	32 198 523
Sécurité incendie	10	14 936 634	15 743 578	759 829	16 503 407	16 503 145	14 972 952
Sécurité civile	11		4 623		4 623	4 623	360 507
Autres	12	966 251	811 754		811 754	811 754	867 770
	13	47 377 604	50 681 672	1 996 047	52 677 719	52 677 457	48 399 752
TRANSPORT							
Réseau routier							
Voirie municipale	14	8 075 927	7 652 265	11 741 410	19 393 675	19 393 675	19 008 976
Enlèvement de la neige	15	15 775 112	19 264 005	709 911	19 973 916	19 973 916	18 704 498
Éclairage des rues	16	2 317 853	2 242 994	23 943	2 266 937	2 266 937	2 221 061
Circulation et stationnement	17	1 852 966	2 181 478	261 557	2 443 035	2 443 035	2 507 735
Transport collectif							
Transport en commun	18	10 763 420	10 864 500	49 086	10 913 586	23 046 894	22 036 530
Transport aérien	19	135 987	148 168	103 643	251 811	251 811	242 337
Transport par eau	20	610 285	600 954	826 492	1 427 446	1 427 446	1 382 544
Autres	21						
	22	39 531 550	42 954 364	13 716 042	56 670 406	68 803 714	66 103 681

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

<i>Non audité</i>	Administration municipale				Données consolidées		
	Budget 2014	Réalizations 2014			Réalizations 2014	Réalizations 2013	
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total			
HYGIÈNE DU MILIEU							
Eau et égout							
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	3 941 806	3 877 239	971 415	4 848 654	4 848 654	4 770 316
Réseau de distribution de l'eau potable	24	7 669 340	7 625 373	4 844 853	12 470 226	12 470 226	11 715 995
Traitement des eaux usées	25	3 941 233	4 193 598	2 753 575	6 947 173	6 947 173	6 846 646
Réseaux d'égout	26	2 917 340	2 641 098	3 414 666	6 055 764	6 055 764	6 801 101
Matières résiduelles							
Déchets domestiques et assimilés							
Collecte et transport	27	3 188 488	2 996 186	48 449	3 044 635	3 044 635	3 464 781
Élimination	28	5 457 001	5 847 549	432 866	6 280 415	6 280 415	6 837 983
Matières recyclables							
Collecte sélective							
Collecte et transport	29	1 996 465	1 931 478	33 459	1 964 937	1 964 937	2 779 267
Tri et conditionnement	30	889 143	795 223	177 451	972 674	972 674	2 169 123
Matières organiques							
Collecte et transport	31	402 500	384 861		384 861	384 861	
Traitement	32	96 680	41 065		41 065	41 065	
Matériaux secs	33	1 939 900	1 760 537		1 760 537	1 760 537	2 174
Autres	34						
Plan de gestion	35						
Autres	36						
Cours d'eau	37			389	389	389	
Protection de l'environnement	38	116 087	240 090	2 448	242 538	242 538	177 828
Autres	39						
	40	32 555 983	32 334 297	12 679 571	45 013 868	45 013 868	45 565 214
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE							
Logement social	41	1 456 000	1 481 166		1 481 166	1 481 166	1 498 103
Sécurité du revenu	42						
Autres	43		753 189	2 342	755 531	755 531	2 343
	44	1 456 000	2 234 355	2 342	2 236 697	2 236 697	1 500 446
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT							
Aménagement, urbanisme et zonage	45	9 051 151	9 442 771	570 843	10 013 614	10 013 614	9 301 830
Rénovation urbaine							
Biens patrimoniaux	46						355 806
Autres biens	47		4 335 589		4 335 589	4 335 589	5 554 164
Promotion et développement économique							
Industries et commerces	48	12 753 831	12 895 329	149 800	13 045 129	13 440 161	12 815 546
Tourisme	49			298 613	298 613	298 613	295 594
Autres	50						6 000 000
Autres	51						
	52	21 804 982	26 673 689	1 019 256	27 692 945	28 087 977	34 322 940

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

<i>Non audité</i>	Administration municipale				Données consolidées	
	Budget 2014		Réalizations 2014		Réalizations 2014	Réalizations 2013
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Centres communautaires	53	1 018 888	1 396 523	1 937 793	3 334 316	6 158 857
Patinoires intérieures et extérieures	54	7 233 500	7 561 048	1 276 236	8 837 284	9 114 576
Piscines, plages et ports de plaisance	55	1 540 171	1 593 164	64 038	1 657 202	2 375 644
Parcs et terrains de jeux	56	5 056 954	5 266 742	1 686 394	6 953 136	7 787 944
Parcs régionaux	57					
Expositions et foires	58		1 506 048	28 102	1 534 150	1 296 234
Autres	59	735 458	1 310 073	260 817	1 570 890	739 234
	60	15 584 971	18 633 598	5 253 380	23 886 978	27 472 489
Activités culturelles						
Centres communautaires	61	6 920 571	7 482 827	466 845	7 949 672	5 071 849
Bibliothèques	62	5 400 479	5 756 373	351 322	6 107 695	6 268 330
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	63	1 245 291	1 515 921	562 844	2 078 765	1 636 881
Autres ressources du patrimoine	64	104 980	107 888	19 419	127 307	482 069
Autres	65	3 657 051	2 148 433	67 224	2 215 657	82 140
	66	17 328 372	17 011 442	1 467 654	18 479 096	13 541 269
	67	32 913 343	35 645 040	6 721 034	42 366 074	41 013 758
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68	32 275 847	34 501 671	1 988 116	36 489 787	33 972 955
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dettes à long terme						
Intérêts	69	12 071 482	11 203 179		11 203 179	11 661 989
Autres frais	70	1 026 548	951 561		951 561	860 238
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	71	8 580 300	6 863 900		6 863 900	8 214 000
Autres	72	236 000	198 399		198 399	179 046
	73	21 914 330	19 217 039		19 217 039	20 915 273
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	74	37 300 860	39 140 836	(39 140 836)		

Section II - Autres renseignements financiers

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
Section II - Autres renseignements financiers	
Taux global de taxation réel audité	
Rapport de l'auditeur indépendant ou du vérificateur général sur le taux global de taxation réel	27
Taux global de taxation réel	28
Autres renseignements non audités	
Acquisition d'immobilisations consolidées par catégories	32
Acquisition d'immobilisations consolidées en remplacement d'infrastructures existantes et pour nouveau développement	32
Analyse de la dette à long terme consolidée	33
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	34
Analyse de la rémunération non consolidée	35
Analyse des revenus de transfert non consolidés	35
Analyse du coût des services municipaux non consolidé	36
Acquisition d'immobilisations non consolidées par objets	37
Analyse de l'excédent (déficit) accumulé non consolidé	38
Fonds de roulement non consolidé - Capital autorisé	39
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés non consolidés	40
Excédent (déficit) de fonctionnement du réseau d'électricité à des fins fiscales non consolidé	41
Taux des taxes	42
Questionnaire	44
Autres renseignements sur l'organisme municipal	45
Certificat sur la richesse foncière aux fins de la péréquation de 2016	46
Attestation de transmission et de consentement à la diffusion	47

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

Aux membres du conseil,

J'ai effectué l'audit du taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 de la Ville de Saguenay (ci-après «la ville»). Ce taux a été établi par la direction de la ville sur la base des dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) (ci-après «les exigences légales»).

Responsabilité de la direction pour le taux global de taxation réel

La direction est responsable de l'établissement du taux global de taxation réel conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement du taux global de taxation réel exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le taux global de taxation réel, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le taux global de taxation réel ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant l'établissement du taux global de taxation réel. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le taux global de taxation réel comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement du taux global de taxation réel, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du taux global de taxation réel.

J'estime que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, le taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 de la Ville a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que le taux global de taxation réel a été préparé afin de permettre à la Ville de se conformer à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19). En conséquence, il est possible que le taux global de taxation réel ne puisse se prêter à un usage autre.

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

Rina Zampieri, CPA auditrice, CA
201 rue Racine Est, Chicoutimi Qc, G7H 5B8, C.P. 8060

DATE 2015-04-23

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

CONCILIATION DES REVENUS DE TAXES NON CONSOLIDÉS

Revenus de taxes avant ajouts et déductions	1	<u>201 513 081</u>
Ajouter		
Majoration en vertu de l'article 253.51 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) ci-après citée LFM	2	<u> </u>
Déduire		
Crédits en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ou d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité, de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) et des articles 92 et 92.1 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)	3	508 694
Dégrèvement en vertu de l'article 244.59 LFM	4	
Dégrèvement en vertu de l'article 253.36 LFM	5	
Crédit de taxe d'affaires en vertu de l'article 237 LFM	6	
Autres crédits de taxes, sauf l'escompte pour paiement avant l'échéance	7	5 538
Dotation de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluations foncière et locative		
Montant relatif aux taxes foncières	8	(390 680)
Montant relatif à la taxe d'affaires sur la valeur locative	9	<u> </u>
	10	<u>123 552</u>
Revenus de taxes	11	<u>201 389 529</u>

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

REVENUS ADMISSIBLES NON CONSOLIDÉS

Revenus de taxes	1		201 389 529
Ajouter			
Dotation de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluation foncière	2		(390 680)
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	3		<u> </u>
Total partiel	4		<u>200 998 849</u>
Déduire			
Taxes exclues en vertu de la réglementation (articles 261.5.3 à 261.5.8 LFM)			
Taxes d'affaires	5		
Taxes foncières imposées en vertu du 1 ^{er} alinéa de l'article 208 LFM	6		
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	54 138 411	
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	747 130	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	<u> </u>	10 <u>54 885 541</u>
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	11		<u>146 113 308</u>

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables, selon le rôle ou ajustée ¹ , au 1 ^{er} janvier 2014 ²	1	<u>11 895 237 150</u>
Évaluation des immeubles imposables, selon le rôle ou ajustée ¹ , au 31 décembre 2014 ²	2	<u>11 999 035 550</u>
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel (ligne 1 + ligne 2) ÷ 2	3	<u>11 947 136 350</u>

CALCUL DU TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL³

Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	4	<u>146 113 308</u>
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel	5	<u>11 947 136 350</u>
Taux global de taxation réel de 2014	6	1 , 2 2 3 0 / 100 \$

**ÉVALUATION NON AJUSTÉE DES IMMEUBLES IMPOSABLES¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Évaluation des immeubles imposables selon le rôle au 1 ^{er} janvier 2014 ²	7	_____
Évaluation des immeubles imposables selon le rôle au 31 décembre 2014 ²	8	_____
Évaluation non ajustée des immeubles imposables (ligne 7 + ligne 8) ÷ 2	9	_____

1. Pour les municipalités qui se prévalent de l'étalement en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM.

2. L'évaluation tient compte de toutes modifications qui ont un effet au 1^{er} janvier ou au 31 décembre, selon le cas.

3. Articles 261.5.12 à 261.5.14 LFM.

AUTRES RENSEIGNEMENTS NON AUDITÉS

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2013
IMMOBILISATIONS				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	533 514	3 426 641	5 165 910
Usines de traitement de l'eau potable	2	1 317 350	5 400 420	4 574 749
Usines et bassins d'épuration	3	4 441 500	507 914	1 152 248
Conduites d'égout	4	726 514	3 299 820	3 671 987
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	10 429 818	12 785 291	21 023 945
Ponts, tunnels et viaducs	7	300 000	458 792	443 890
Systèmes d'éclairage des rues	8		29 888	81 873
Aires de stationnement	9		1 247 625	817 697
Parcs et terrains de jeux	10	2 143 833	5 038 215	5 174 323
Autres infrastructures	11	50 000	83 412	119 174
Réseau d'électricité	12	500 000	937 898	376 248
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	4 345 020	3 596 727	3 944 383
Édifices communautaires et récréatifs	14	6 795 019	14 448 411	19 126 429
Améliorations locatives				
15				
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16		2 517 445	869 123
Autres	17	4 048 000	3 610 619	2 791 262
Ameublement et équipement de bureau	18	1 200 000	2 744 181	3 030 528
Machinerie, outillage et équipement divers	19	768 500	2 233 795	1 744 822
Terrains	20		3 007 237	2 563 455
Autres	21		49 172	89 879
	22	37 599 068	62 906 058	76 761 925

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES EN REMPLACEMENT
D'INFRASTRUCTURES EXISTANTES ET POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Remplacement d'infrastructures existantes				
Conduites d'eau potable	23		3 426 641	5 077 965
Usines de traitement de l'eau potable	24		5 400 420	4 574 749
Usines et bassins d'épuration	25		507 914	1 152 248
Conduites d'égout	26		3 046 929	3 591 400
Autres infrastructures	27		12 623 573	25 051 550
Infrastructures pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	28			87 945
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31		252 891	80 587
Autres infrastructures	32		7 019 650	2 609 352
Autres immobilisations	33		30 628 040	34 536 129
	34		62 906 058	76 761 925

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité		Solde au 1^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
Dettes à long terme					
Obligations et billets en monnaie canadienne	1	327 379 000	91 176 000	68 942 000	349 613 000
Obligations et billets en monnaies étrangères	2				
Autres dettes à long terme					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	3	45 392 281		2 240 374	43 151 907
Organismes municipaux	4				
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5	5 288		4 380	908
Autres	6				
	7	372 776 569	91 176 000	71 186 754	392 765 815
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	8				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	9				
Réserves financières et fonds réservés	10	3 478 881	427 271	407 576	3 498 576
Fonds d'amortissement	11				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	12	9 921 137	328 403	2 572 143	7 677 397
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	13	305 688 033	81 874 396	61 026 394	326 536 035
De la municipalité (Société de transport en commun)	14				
	15	319 088 051	82 630 070	64 006 113	337 712 008
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	10 175 637	915 394	1 418 075	9 672 956
Organismes municipaux	17				
Autres tiers	18				
	19	10 175 637	915 394	1 418 075	9 672 956
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette					
	20				
	21	10 175 637	915 394	1 418 075	9 672 956
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec					
Prêts	22	43 512 881	7 630 536	5 762 566	45 380 851
Autres	23				
	24				
	25	53 688 518	8 545 930	7 180 641	55 053 807
	26	372 776 569	91 176 000	71 186 754	392 765 815
Dettes en cours de refinancement					
	27	()		()	
	28	372 776 569	91 176 000	71 186 754	392 765 815

**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2013
Administration générale				
Application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3			
Sécurité publique				
Police	4			
Sécurité incendie	5			
Sécurité civile	6			
Autres	7			
Transport				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9			
Autres	10			
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11			
Matières résiduelles	12			
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14			
Autres	15			
Santé et bien-être				
Logement social	16			
Autres	17			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18			
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20			
Autres	21			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22			
Activités culturelles	23			
Réseau d'électricité	24			
	25			

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité

		Effectifs personnes/ année ²	Semaine normale (heures)	Rémunération	Charges sociales	Total ¹
Administration municipale						
Cadres et contremaîtres	1	201,00	35,00	19 160 263	6 193 196	25 353 459
Professionnels	2	21,00	35,00	1 484 616	401 836	1 886 452
Cols blancs	3	392,00	35,00	21 871 870	7 063 141	28 935 011
Cols bleus	4	430,00	40,00	25 796 576	8 631 978	34 428 554
Policiers	5	196,00	39,00	18 198 509	5 622 620	23 821 129
Pompiers	6	115,00	42,00	8 627 504	2 811 918	11 439 422
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7					
	8	1 355,00		95 139 338	30 724 689	125 864 027
Élus	9	20,00		1 151 409	297 455	1 448 864
	10	1 375,00		96 290 747	31 022 144	127 312 891

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

**ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	Total
		Fonctionnement	Investissement		
Transport en commun	11				
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	12	136 423	(142 330)		(5 907)
Réseau de distribution de l'eau potable	13	576 481	71 165		647 646
Traitement des eaux usées	14	3 828			3 828
Réseaux d'égout	15	153 090	71 165		224 255
Autres	16	9 502 789	1 266 021	816 289	11 585 099
	17	10 372 611	1 266 021	816 289	12 454 921

**ANALYSE DU COÛT DES SERVICES MUNICIPAUX NON CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>Non audité</i>		Charges avant amortissement	+	Amortissement des immo- bilisations	=	Charges	-	Services rendus	=	Coût des services municipaux	Frais de financement
Administration générale											
Application de la loi	1	1 606 442	27	15 852	53	1 622 294	79	105	1 622 294	131	101 616
Évaluation	2	2 318 271	28	178 115	54	2 496 386	80	106	2 496 386	132	137 189
Autres	3	29 190 233	29	824 461	55	30 014 694	81	107	1 138 004	133	1 714 707
	4	33 114 946	30	1 018 428	56	34 133 374	82	108	1 138 004	134	1 953 512
Sécurité publique											
Police	5	34 121 717	31	1 236 218	57	35 357 935	83	109	1 598 866	135	1 925 894
Sécurité incendie	6	15 743 578	32	759 829	58	16 503 407	84	110	27 791	136	1 057 694
Sécurité civile	7	4 623	33		59	4 623	85	111		137	4 623
Autres	8	811 754	34		60	811 754	86	112		138	811 754
	9	50 681 672	35	1 996 047	61	52 677 719	87	113	1 626 657	139	2 983 588
Transport											
Réseau routier											
Voirie municipale	10	7 652 265	36	11 741 410	62	19 393 675	88	114	298 407	140	2 472 285
Enlèvement de la neige	11	19 264 005	37	709 911	63	19 973 916	89	115	36 020	141	1 762 772
Autres	12	4 424 472	38	285 500	64	4 709 972	90	116		142	92 812
Transport collectif	13	11 613 622	39	979 221	65	12 592 843	91	117	459 733	143	364 319
Autres	14		40		66		92	118		144	36 432
	15	42 954 364	41	13 716 042	67	56 670 406	93	119	794 160	145	4 728 620
Hygiène du milieu											
Eau et égout											
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	3 877 239	42	971 415	68	4 848 654	94	120	5 508	146	299 306
Réseau de distribution de l'eau potable	17	7 625 373	43	4 844 853	69	12 470 226	95	121	653 124	147	692 604
Traitement des eaux usées	18	4 193 598	44	2 753 575	70	6 947 173	96	122	941	148	382 234
Réseaux d'égout	19	2 641 098	45	3 414 666	71	6 055 764	97	123		149	512 396
Matières résiduelles											
Déchets domestiques et assimilés	20	8 843 735	46	481 315	72	9 325 050	98	124	523 184	150	134 380
Matières recyclables	21	4 913 164	47	210 910	73	5 124 074	99	125	1 032 910	151	141 452
Autres	22		48		74		100	126		152	
Cours d'eau	23		49	389	75	389	101	127		153	2 729
Protection de l'environnement	24	240 090	50	2 448	76	242 538	102	128		154	27 295
Autres	25		51		77		103	129		155	
	26	32 334 297	52	12 679 571	78	45 013 868	104	130	2 215 667	156	2 192 396

**ANALYSE DU COÛT DES SERVICES MUNICIPAUX NON CONSOLIDÉ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>Non audité</i>	Charges avant amortissement		+ Amortissement des immobilisations		= Charges		- Services rendus		= Coût des services municipaux		Frais de financement	
Santé et bien-être												
Logement social	157	1 481 166	172		187	1 481 166	202		217	1 481 166	232	
Sécurité du revenu	158		173		188		203		218		233	
Autres	159	753 189	174	2 342	189	755 531	204		219	755 531	234	
	160	2 234 355	175	2 342	190	2 236 697	205		220	2 236 697	235	
Aménagement, urbanisme et développement												
Aménagement, urbanisme et zonage	161	9 442 771	176	570 843	191	10 013 614	206	198 958	221	9 814 656	236	940 298
Rénovation urbaine	162	4 335 589	177		192	4 335 589	207	218 421	222	4 117 168	237	747 821
Promotion et développement économique	163	12 895 329	178	448 413	193	13 343 742	208		223	13 343 742	238	310 391
Autres	164		179		194		209		224		239	74 782
	165	26 673 689	180	1 019 256	195	27 692 945	210	417 379	225	27 275 566	240	2 073 292
Loisirs et culture												
Activités récréatives	166	18 633 598	181	5 253 380	196	23 886 978	211	1 922 383	226	21 964 595	241	1 917 903
Activités culturelles												
Bibliothèques	167	5 756 373	182	351 322	197	6 107 695	212	72 596	227	6 035 099	242	774 441
Autres	168	11 255 069	183	1 116 332	198	12 371 401	213		228	12 371 401	243	1 075 581
	169	35 645 040	184	6 721 034	199	42 366 074	214	1 994 979	229	40 371 095	244	3 767 925
Réseau d'électricité	170	34 501 671	185	1 988 116	200	36 489 787	215	46 619 158	230	(10 129 371)	245	1 517 706
	171	258 140 034	186	39 140 836	201	297 280 870	216	54 806 004	231	242 474 866	246	19 217 039

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****Non audité**

		2014	2013
Rémunération	1	3 664 993	3 766 006
Charges sociales	2	852 592	887 297
Biens et services	3	58 388 473	69 185 313
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	62 906 058	73 838 616

**ANALYSE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité

		2014	2013
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Solde au début de l'exercice	1	4 889 643	5 426 281
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	2		
Solde redressé au début de l'exercice	3	4 889 643	5 426 281
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	4	2 701 898	4 156 467
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	5	(3 156 467)	(4 426 281)
Activités d'investissement	6	(788 256)	(275 000)
Excédent de fonctionnement affecté	7	(1 000 000)	
Réserves financières et fonds réservés	8		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	9		
Financement des investissements en cours	10	59 577	8 176
	11	(2 183 248)	(536 638)
Solde à la fin de l'exercice	12	2 706 395	4 889 643
Excédent de fonctionnement affecté			
Solde au début de l'exercice	13		2 700 000
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	14		
Solde redressé au début de l'exercice	15		2 700 000
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	16		(2 700 000)
Activités d'investissement	17		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	18	1 000 000	
Financement des investissements en cours	19		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20		
	21	1 000 000	(2 700 000)
Solde à la fin de l'exercice	22	1 000 000	
Réserves financières et fonds réservés			
Solde au début de l'exercice	23	4 744 428	4 540 413
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	24		
Solde redressé au début de l'exercice	25	4 744 428	4 540 413
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	26	(505 722)	2 775 068
Activités d'investissement	27	(2 326 447)	(3 076 644)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	28		
Financement des investissements en cours	29	2 075 766	505 591
	30	(756 403)	204 015
Solde à la fin de l'exercice	31	3 988 025	4 744 428

ANALYSE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Non audité

		2014	2013
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Solde au début de l'exercice	32	(106 952 269)	(58 776 320)
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	33		(23 941 737)
Solde redressé au début de l'exercice	34	(106 952 269)	(82 718 057)
Augmentation de l'exercice			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes capitalisés	35	()	()
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes capitalisés			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36	()	(1 368 300)
Autres	37	()	()
Régimes non capitalisés	38	(702 400)	(823 100)
Frais de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement			
Mesures transitoires relatives à la TVQ	39	()	()
Utilisation du fonds général	40	()	()
Utilisation du fonds de roulement	41	()	()
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42	()	(7 871 944)
Autres	43	()	()
	44	(702 400)	(10 063 344)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	45	(3 500 000)	()
Autre financement	46	(16 997 420)	(18 806 685)
	47	(21 199 820)	(28 870 029)
Diminution de l'exercice			
Affectations débitrices aux activités de fonctionnement	48	6 473 502	92 625
Remboursement de la dette à long terme liée aux activités de fonctionnement	49	5 769 104	4 543 192
	50	12 242 606	4 635 817
Solde à la fin de l'exercice	51	(115 909 483)	(106 952 269)
Financement des investissements en cours			
Solde au début de l'exercice	52	(2 096 935)	(7 852 938)
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	53		
Solde redressé au début de l'exercice	54	(2 096 935)	(7 852 938)
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	55	(9 031 691)	6 269 770
Virements			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	56	(59 577)	(8 176)
Excédent de fonctionnement affecté	57		
Réserves financières et fonds réservés	58	(2 075 766)	(505 591)
	59	(11 167 034)	5 756 003
Solde à la fin de l'exercice	60	(13 263 969)	(2 096 935)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Solde au début de l'exercice	61	714 076 742	691 755 325
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	62		23 941 737
Solde redressé au début de l'exercice	63	714 076 742	715 697 062
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	64		
Excédent de fonctionnement affecté	65		
Variation résiduelle de l'exercice	66	15 810 533	(1 620 320)
Solde à la fin de l'exercice	67	729 887 275	714 076 742

**FONDS DE ROULEMENT NON CONSOLIDÉ
CAPITAL AUTORISÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité

	<u>RÈGLEMENT N°</u>	<u>MONTANT AUTORISÉ</u>
CAPITAL AUTORISÉ AU 1 ^{ER} JANVIER	1	<u>3 303 155</u>
Augmentation		
À même l'excédent de fonctionnement	<u>2</u>	
Par l'imposition d'une taxe spéciale	<u>3</u>	
Par l'adoption d'un règlement d'emprunt	<u>4</u>	
	5	<u>3 303 155</u>
Diminution		
	<u>6</u>	
CAPITAL AUTORISÉ AU 31 DÉCEMBRE	7	<u>3 303 155</u>

**SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité

	Solde au 1^{er} janvier	Redressement aux exercices antérieurs (note 20)	Règlements d'emprunt fermés		Utilisation de l'exercice	Transferts	Solde au 31 décembre
			Activités de fonctionnement	Activités d'in- vestissement			
Montant non réservé	1 555 526	2	3 67 085	4 2 074 823	5 1 492 047	6	7 1 205 387
Montant réservé pour le service de la dette	8	9	10	11	12	13	14
	15 555 526	16	17 67 085	18 2 074 823	19 1 492 047	20	21 1 205 387

**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ
À DES FINS FISCALES NON CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>Non audité</i>	2014		2013
	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus			
Ventes d'électricité			
Domestique et agricole	1	25 286 400	26 701 924
Générale et institutionnelle	2	10 813 000	11 159 013
Industrielle	3		
Autres	4	8 017 000	8 201 544
Autres revenus	5	1 021 000	1 306 647
	6	45 137 400	47 369 128
Charges			
Achat d'énergie	7	27 700 000	30 056 868
Taxe sur le revenu brut	8		
Frais d'exploitation	9	6 240 847	6 199 685
Autres frais	10		
Frais de financement	11	1 575 284	1 517 706
Amortissement des immobilisations	12	1 971 295	1 988 116
	13	37 487 426	39 762 375
Partie imputée à la municipalité pour consommation d'électricité	14	(1 665 000)	(1 754 882)
	15	35 822 426	38 007 493
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	16	9 314 974	9 361 635
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Immobilisations			
Amortissement	17	1 971 295	1 988 116
Produit de cession	18		
(Gain) perte sur cession	19		
Réduction de valeur	20		
	21	1 971 295	1 988 116
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	22		
Remboursement de la dette à long terme	23	(1 668 408)	(1 681 408)
	24	(1 668 408)	(1 681 408)
Affectations			
Activités d'investissement	25	()	()
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	26		
Excédent de fonctionnement affecté	27		
Réserves financières et fonds réservés	28		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	29		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	30		
	31		
	32	302 887	306 708
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	33	9 617 861	9 668 343

**TAUX DES TAXES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité**Taxes sur la valeur foncière****Du 100 \$ d'évaluation****Taxes générales**

Taxe foncière générale (taux unique)	1	□ , □□□□□ \$
Taxe foncière générale (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	2	□ , □□□□□ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	3	□ , □□□□□ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	4	□ , □□□□□ \$
Catégorie des immeubles industriels	5	□ , □□□□□ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	6	□ , □□□□□ \$
Catégorie des immeubles agricoles	7	□ , □□□□□ \$
<hr/>		
Taxes spéciales pour le service de la dette (taux unique)	8	□ , □□□□□ \$
Taxes spéciales pour le service de la dette (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	9	□ , □□□□□ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	10	□ , □□□□□ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	11	□ , □□□□□ \$
Catégorie des immeubles industriels	12	□ , □□□□□ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	13	□ , □□□□□ \$
Catégorie des immeubles agricoles	14	□ , □□□□□ \$
<hr/>		
Taxes spéciales pour les activités de fonctionnement (taux unique)	15	□ , □□□□□ \$
Taxes spéciales pour les activités de fonctionnement (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	16	□ , □□□□□ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	17	□ , □□□□□ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	18	□ , □□□□□ \$
Catégorie des immeubles industriels	19	□ , □□□□□ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	20	□ , □□□□□ \$
Catégorie des immeubles agricoles	21	□ , □□□□□ \$
<hr/>		
Taxes spéciales pour les activités d'investissement (taux unique)	22	□ , □□□□□ \$
Taxes spéciales pour les activités d'investissement (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	23	□ , □□□□□ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	24	□ , □□□□□ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	25	□ , □□□□□ \$
Catégorie des immeubles industriels	26	□ , □□□□□ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	27	□ , □□□□□ \$
Catégorie des immeubles agricoles	28	□ , □□□□□ \$

TAUX DES TAXES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Non audité**Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels**

(Montant fixe)

		Par unité de logement
Eau	1	1 0 5 , 0 0 \$
Égout	2	1 0 5 , 0 0 \$
Eau et égout	3	, \$
Traitement des eaux usées	4	, \$
Matières résiduelles	5	1 0 0 , 0 0 \$

% de la valeur locative**Taxe d'affaires sur la valeur locative**

6 | | | , | | | | %

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code ¹	Préciser
Taxe gén. résiduelle - Chicoutimi	1,0167	1	
Taxe gén. 6 logements ou + - Chicoutimi	1,1906	1	
Taxe gén. non résidentiels - Chicoutimi	2,9887	1	
Taxe gén. industriels - Chicoutimi	3,7234	1	
Taxe gén. terrains vagues - Chicoutimi	1,9912	1	
Taxe gén. agricoles - Chicoutimi	1,0167	1	
Taxe gén. résiduelle - Jonquière	1,0098	1	
Taxe gén. 6 logements ou + - Jonquière	1,1772	1	
Taxe gén. non résidentiels - Jonquière	2,9941	1	
Taxe gén. industriels - Jonquière	3,7382	1	
Taxe gén. terrains vagues - Jonquière	2,0273	1	
Taxe gén. agricoles - Jonquière	1,0098	1	
Taxe gén. résiduelle - La Baie	,9997	1	
Taxe gén. 6 logements ou + - La Baie	1,1735	1	
Taxe gén. non résidentiels - La Baie	3,0427	1	
Taxe gén. industriels - La Baie	3,7542	1	
Taxe gén. terrains vagues - La Baie	2,0163	1	
Taxe gén. agricoles - La Baie	,9997	1	
Taxe gén. résiduelle - Laterrière	,9168	1	
Taxe gén. 6 logements ou + - Laterrière	1,1772	1	
Taxe gén. non résidentiels - Laterrière	2,6021	1	
Taxe gén. industriels - Laterrière	3,1337	1	
Taxe gén. terrains vagues - Laterrière	1,7630	1	
Taxe gén. agricoles - Laterrière	,9168	1	
Taxe gén. résiduelle - Canton	,9953	1	
Taxe gén. 6 logements ou + - Canton	1,1691	1	
Taxe gén. non résidentiels - Canton	2,7678	1	
Taxe gén. industriels - Canton	3,3484	1	
Taxe gén. terrains vagues - Canton	1,9743	1	
Taxe gén. agricoles - Canton	,9953	1	

TAUX DES TAXES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Non audité

Description	Taux	Code ¹	Préciser
Taxe gén. résiduelle - Lac-Kénogami	,9170	1	
Taxe gén. 6 logements ou + -Lac-Kénogami	1,1691	1	
Taxe gén. non résidentiels -Lac-Kénogami	2,5664	1	
Taxe gén. industriels - Lac-Kénogami	3,0990	1	
Taxe gén. terrains vagues - Lac-Kénogami	1,8122	1	
Taxe gén. agricoles - Lac-Kénogami	,9170	1	
Taxe gén. résiduelle - Shipshaw	1,0169	1	
Taxe gén. 6 logements ou + - Shipshaw	1,1907	1	
Taxe gén. non résidentiels - Shipshaw	2,9889	1	
Taxe gén. industriels - Shipshaw	3,7235	1	
Taxe gén. terrains vagues - Shipshaw	1,9913	1	
Taxe gén. agricoles - Shipshaw	1,0169	1	

1. Code : 1 - du 100 \$ d'évaluation
 2 - du mètre carré
 3 - du mètre linéaire
 4 - tarif fixe (compensation)

5 - du 1 000 litres
 6 - % de la valeur locative
 7 - autres (préciser)

**QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité	OUI	NON	S.O.
1. Est-ce que le rapport financier est consolidé? Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats.	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	
Si oui, présentez-vous le budget consolidé?	3 <input checked="" type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	
2. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux municipalités à compter de 2017 seulement, une municipalité peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que la municipalité applique ces normes de façon anticipée ?	5 <input type="checkbox"/>	6 <input checked="" type="checkbox"/>	
3. La municipalité a-t-elle versé des subventions en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité ou de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8)?	7 <input checked="" type="checkbox"/>	8 <input type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer les montants suivants :			
a) le montant total versé en 2014	9	508 694 \$	
b) le solde estimatif au 31 décembre 2014 des engagements en vertu du règlement concerné	10	\$	
4. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	11 <input checked="" type="checkbox"/>	12 <input type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer les montants versés pour l'exercice :			
a) crédits de taxes	13	\$	
b) autres formes d'aide	14	5 538 \$	
5. La municipalité a-t-elle reçu du MAPAQ des remboursements de taxes de 2014 pour des exploitations agricoles enregistrées?	15 <input checked="" type="checkbox"/>	16 <input type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant.	17	705 783 \$	
6. La municipalité a-t-elle reçu des revenus de taxes provenant d'une centrale thermique?	18 <input type="checkbox"/>	19 <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant.	20	\$	
7. Quelle est la population saisonnière de la municipalité, soit la population qui s'ajoute au nombre d'habitants établi par décret?	21	22 <input checked="" type="checkbox"/>	

**QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité	OUI	NON	S.O.
8. La municipalité perçoit-elle, elle-même, auprès des exploitants de carrières et sablières, les droits en vertu de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales (LCM)?	23 <input checked="" type="checkbox"/>	24 <input type="checkbox"/>	25 <input type="checkbox"/>
9. La municipalité applique-t-elle les nouvelles normes sur les paiements de transfert en suivant la position prescrite par le gouvernement du Québec selon la recommandation du MAMOT?	26 <input checked="" type="checkbox"/>	27 <input type="checkbox"/>	28 <input type="checkbox"/>

**AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME MUNICIPAL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

ORGANISME MUNICIPAL

Adresse 201, rue Racine Est, C.P. 8060
(no) (rue)
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8
(Municipalité) (Code postal)

Téléphone (418) 698-3000 5302
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (418) 541-5961
(ind. rég.) (numéro)

Courriel greffe@ville.saguenay.qc.ca

TRÉSORIER OU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Nom Christine Tremblay, CPA, CA

Téléphone (418) 698-3030 2104
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (418) 698-3049
(ind. rég.) (numéro)

Courriel christine.tremblay@ville.saguenay.qc.ca

AUDITEUR INDÉPENDANT

Nom Mallette, SENCRL

Titre CPA auditeur, CA

Adresse 198, Racine Est, bureau 301, C.P. 8360
(no) (rue)
Chicoutimi (Québec) G7H 5G7
(Municipalité) (Code postal)

Téléphone (418) 693-8888
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (418) 693-9087
(ind. rég.) (numéro)

Courriel paul.gilbert@mallette.ca

Responsable du dossier Paul Gilbert, CPA auditeur, CA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (s'il y a lieu)

Nom Rina Zampieri, CPA auditrice, CA

Titre Vérificatrice générale

Adresse 201, rue Racine Est, C.P. 8060
(no) (rue)
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8
(Municipalité) (Code postal)

Téléphone (418) 698-3002 6250
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (418) 698-3004
(ind. rég.) (numéro)

Courriel rina.zampieri@ville.saguenay.qc.ca

**RICHESSSE FONCIÈRE AUX FINS DE LA PÉRÉQUATION DE 2016
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2014	1	<u>238 718 806</u>
Facteur comparatif	2	<u>1,06</u>
Valeur uniformisée	3	<u>253 041 934</u>

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je , Christine Tremblay, CPA, CA , atteste que le rapport financier consolidé de Saguenay pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, transmis de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a été déposé à la séance du conseil du 2015-06-01 .

Je certifie que les informations ainsi que les rapports de l'auditeur indépendant et mon attestation de trésorier ou secrétaire-trésorier transmis de façon électronique au même Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil.

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme que Saguenay consent à la diffusion intégrale par le ministre du rapport financier et des rapports d'audit, tels que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le ministre.

Afin de permettre la diffusion intégrale de ces rapports par le ministre, je confirme également que Saguenay détient les autorisations nécessaires, notamment celle de l'auditeur obtenue selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton "Attester", je manifeste mon consentement au même titre qu'une signature manuscrite.

L'excédent (déficit) de l'exercice à la page S18 ligne 22 est de (6 773 418) \$

Le taux global de taxation réel de 2014 à la page S34 ligne 6 est de 1,2230 \$

Date et heure de la dernière modification : 2015-05-19 15:43:05

Date de transmission au Ministère : 2015/06/01